



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

—

**JEUDI 5 FEVRIER 2026**

1. **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 20255**
2. **ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 20255**
3. **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES7**
4. **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 20268**
5. **BUDGET PRIMITIF 20269**
6. **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) 202621**
7. **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS22**
8. **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE RHÔNE SUD 202624**
9. **SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA SAUGE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS24**
10. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION OFFICE DES SPORTS GIVORDINS27**
11. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES SAUVETEURS DE GIVORS28**
12. **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DES VOYAGES SCOLAIRES DES ÉCOLES SIMONE VEIL ET PAUL LANGEVIN29**
13. **BILAN DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES (VVV) ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 202531**
14. **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 202633**
15. **ATTRIBUTION CONTRAT DE CONCESSION – SERVICE PUBLIC EXTÉRIEUR DE POMPES FUNÈBRES – APPROBATION DES TARIFS33**
16. **MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)34**
17. **CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER DE CENTRE-VILLE37**
18. **RENOUVELLEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO41**
19. **RENOUVELLEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE47**
20. **CONVENTION 2026 POUR L'UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORT QPV DES VERNES AVEC L'ASSOCIATION SOG BASKET48**



21. **CONVENTION 2026 POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE FUTSAL AU SEIN DU QPV DES VERNES AVEC L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**<sup>48</sup>
22. **CONVENTION 2026 POUR L'UTILISATION DU CITY STADE SITUÉ EN QPV CITE AMBROISE CROIZAT AVEC L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**<sup>48</sup>
23. **FUSION EN GROUPE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ÉDOUARD HERRIOT ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS**<sup>49</sup>
24. **FUSION EN GROUPE SCOLAIRE DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LOUISE MICHEL**<sup>51</sup>
25. **REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES**<sup>52</sup>
26. **RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT TERTIAIRE SIS 2 RUE EUGÈNE POTTIER POUR AMÉNAGER UNE CRÈCHE DE 48 BERCEAUX ET DES LOCAUX TERTIAIRES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ**<sup>53</sup>
27. **RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N° 181 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS**<sup>54</sup>
28. **REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI WALLON**<sup>55</sup>
29. **REVISION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF DE BANS MAISON DU VÉLO**<sup>56</sup>
30. **CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE**<sup>58</sup>
31. **SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE) AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV)**<sup>58</sup>
32. **CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) DE LA MÉTROPOLIS DE LYON 2025-2031 – ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**<sup>59</sup>
33. **CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE FRAIS DE COMMUNICATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) AVEC LA MÉTROPOLIS DE LYON – ANNÉE 2025**<sup>62</sup>
34. **SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU NATRAN – RUE DU Puits HENRI**<sup>62</sup>
35. **TABLEAU DES EMPLOIS**<sup>63</sup>
36. **MÉTROPOLIS DE LYON – RAPPORT FINANCIER 2024**<sup>64</sup>
37. **MÉTROPOLIS DE LYON – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**<sup>64</sup>

*La séance est ouverte à 19h00  
Sous la présidence de M. Mohamed BOUDJELLABA, Maire de Givors.*



**M. LE MAIRE.** – Bonsoir, chers collègues. Je vous propose d'ouvrir la séance. Je demande à l'administration de faire l'appel nominal des Conseillers municipaux.

*(Il est procédé à l'appel.)*

**35 conseillers sont en exercice**

**Étaient présents :**

M. Mohamed BOUDJELLABA ; M. Foued RAHMOUNI ; Mme Dalila ALLALI ; M. Cyril MATHEY ;  
Mme Nabiha LAOUADI ; M. Loïc MEZIK ; Mme Françoise BATUT ; M. Azdine MERMOURI ;  
Mme Solange FORNENGO ; Mme Martine SYLVESTRE ; M. Robert JOUVE ; M. Jean-  
Pierre GUÉNON ; Mme Josiane BONNET ; M. Alipio VITORIO ; Mme Delphine PAILLOT ;  
Mme Isabelle FERNANDES ; M. Jordan GAY ; Mme Florence MERIDJI ; Mme Sabine RUTON ;  
Mme Sabine RUTON ; M. Benjamin ALLIGANT ; M. Gregory D'ANGELO ; Mme Zafer DEMIRAL ;  
M. Gaël BON ; M. Thomas KUNESCH ; M. Ali SEMARI ; Mme Yamina KAHOUL ;  
M. Hocine HAQUES ; M. Abdel YOUSFI ; Mme Sonia BRAHMI ; M. Fabrice RIVA ;  
Mme Edwige MOIOLI.

**Absents représentés :**

Mme Laurence FRETY, procuration à Mme Isabelle FERNANDES

M. Jean-Yves CABALLERO, procuration à M. Alipio VITORIO

Mme Dounia MEFTAH, procuration à Mme Nabiha LAOUADI

Mme Yamina KAHOUL, procuration à M. Hocine HAQUES après son départ à 20h30

Mme Nathalie BODARD, procuration à M. Fabrice RIVA.

**Le quorum est atteint.**

**M. LE MAIRE.** – Le quorum étant atteint, je propose d'ouvrir la séance.

Je vous propose de désigner M. D'ANGELO et je tiens à saluer l'effort vestimentaire pour sa dernière séance, bravo.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

**M. D'ANGELO est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité**

**M. LE MAIRE.** – Quelques points avant les délibérés.

Suite à la démission de M. Tarik KHEDDACHE réceptionnée le 2 février 2026, M. Jordan GAY est devenu Conseiller municipal à la même date. Je voudrais saluer sa présence à son premier et unique Conseil municipal de la mandature. Bravo à toi, Jordan.



Je voudrais aussi dire que la délibération numéro 25 qui concerne la fusion des groupes scolaires entre l'école primaire Henri Wallon et de l'école élémentaire Picard-Liauthaud est retirée car le conseil de l'école Henri Wallon s'est prononcée défavorablement à la fusion ce mardi 3 février.

Je passe à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 11 décembre 2025**

N° 1

## **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**Mme Nabiha LAOUADI.** – Bonsoir à toutes et à tous.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit délibérer sur le bilan des acquisitions et ventes pour l'année 2025.

La Ville a vendu une parcelle boisée ainsi qu'un petit chalet à Saint-Pierre-de-Chartreuse pour un montant de 141 343 € à la société Chartreuse Insolite.

Deux parcelles de terrain à bâtir cédé à la Métropole dans le cadre de l'opération ANRU pour un montant de 2 € symbolique. Un terrain à la Métropole et un terrain au Centre hospitalier de Givors.

Concernant les acquisitions, la ville de Givors a acquis deux locaux commerciaux, un local au 19, rue Roger Salengro et un autre local au 14, rue Marcel Paul pour un montant total de 82 675 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2025.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Mme LAOUADI. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

M. RIVA, Mme BODARD, M. SEMARI et Mme BRAHMI ne prennent pas part au vote.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 1

## **ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**Mme Nabiha LAOUADI.** – C'est une délibération qui revient chaque année.

On vous demande de prendre acte de l'ensemble des indemnités perçues par l'ensemble des Conseillers municipaux pour l'année 2025.

**M. LE MAIRE.** – Vous appuyez sur le bouton, M. SEMARI.

**M. Ali SEMARI.** – Je trouve problématique qu'une élue écologiste ait cumulé les fonctions de première adjointe et de conseillère métropolitaine, sans parler d'une vice-présidence d'un syndicat, avec trois indemnités à la clé. Quand on prône la sobriété et l'exemplarité, on devrait commencer par soi-même. C'est une question d'éthique et de respect des citoyens.



Je pense que nos concitoyens attendent des élus disponibles à 100 % et exemplaires dans leur pratique. C'est une condition essentielle pour restaurer la confiance dans la vie publique. Merci.

**M. LE MAIRE.** – M. RAHMOUNI.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Bonjour à toutes et à tous. C'est curieux, M. SEMARI, parce que vous décidez de réagir aujourd'hui alors que la situation de Mme FRETY est la même depuis 2020. J'imagine que cela n'a pas grand-chose à voir avec le fait que d'ici un gros mois, on va voter pour les prochaines élections municipales.

Pour continuer sur ce propos-là, je trouve aussi dommageable ce type d'attaque *ad hominem*, sachant que, en tant qu'élu local, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, nous faisons de notre mieux aussi pour améliorer le quotidien des habitantes et des habitants. Je ne vais pas épiloguer plus longtemps, mais il s'avère que le groupe que vous avez décidé de rejoindre se gargarisait d'un soutien d'une tripotée d'hommes politiques qui en cumulent depuis de très longues années.

M. SEMARI, restons à la hauteur des enjeux et des débats qu'exigent les Givordines et les Givordins et évitons de tomber dans ce type de caricature. Merci.

**M. LE MAIRE.** – M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Bonjour à tous les Givordines et les Givordins. Sur cette délibération-là, je ne souhaitais pas prendre la parole. En entendant M. RAHMOUNI et ses paroles contrer un élu qui a le droit aussi de donner son avis, je pense, M. RAHMOUNI, que tout travail mérite salaire et c'est bien normal. Par contre, au niveau de l'écologie et au niveau de la présence sur le terrain, je pense au SyGR, à la gestion des inondations et aux moyens mis en œuvre pour les lutter, excusez-moi, je pense que le travail n'y a pas été fait. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Je pense que c'est votre point de vue et je tiens à compléter le propos de M. RAHMOUNI. Je vais être un peu plus clair. C'est dommage pour un élu qui a été adjoint de Martial PASSI pendant 14 ans d'avoir autant de démagogie en cette fin de séance. C'est dommage que vous n'ayez pas fait grand-chose pendant que vous étiez aussi adjoint. Vous auriez pu aussi rendre l'argent. Je vais vous dire que les élus ne sont pas suffisamment indemnisés pour la tâche qu'ils font tous autant qu'ils sont. Je pense qu'un Conseil municipal doit être rémunéré aussi pour l'engagement que nous avons. C'est mon point de vue.

Avoir une telle démagogie aujourd'hui, à la veille des élections, c'est petit, mais c'est comme cela. Ce n'est pas de la politique, non.

M. HAOUES.

**M. Hocine HAOUES.** – Je ne voulais pas intervenir.

**M. LE MAIRE.** – Apparemment, personne ne voulait intervenir, mais tout le monde intervient.

**M. Hocine HAOUES.** – Mais moi, vous m'obligez à intervenir. Refaire le coup du passé, du passif et autres, cela va à un moment, sauf que là, vous citez quelqu'un qui n'est pas présent dans la salle. D'ailleurs, les attaques *ad hominem* à la limite...

**M. LE MAIRE.** – M. HAOUES, attendez.

**M. Hocine HAOUES.** – Non, mais je suis de votre avis. D'autant plus que l'adjointe n'est pas présente, il est un peu facile de l'attaquer. Après, on peut juger positif ou négatif son engagement politique. Ce n'est pas moi qui le dis. Au moins que l'on attende qu'elle soit présente.

Après, vous faites allusion à l'ancienne majorité en citant M. PASSI, je trouve que c'est un peu fort de café. Il n'est pas là depuis un moment.

**M. LE MAIRE.** – Vous ne m'avez pas compris. Nous parlons de M. SEMARI. J'ai dit que M. SEMARI était l'adjoint de l'ancienne majorité de M. PASSI. J'ai rajouté, M. HAOUES, que les



élus n'étaient pas suffisamment indemnisés pour la tâche qu'ils ont dans le cadre de leur activité d'élus. J'ai dit aussi que quand on a été élu de l'opposition et adjoint pendant 14 ans et qu'on arrive au dernier Conseil pour faire de la démagogie sur les indemnités des élus, c'est petit et c'est minable. Voilà ce que j'ai dit.

Je ne parle pas de M. PASSI, je n'ai dit que la période. J'espère que c'est plus clair comme cela.

Mme ALLALI.

**Mme Dalila ALLALI.** – Bonsoir. Personnellement, si je dois intervenir dans cette conversation, j'aurais aimé que nous soyons tous de concert à travailler le statut de l'élu plutôt que de se bagarrer en disant et en tirant un boulet rouge sur une personne absente. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Toute l'opposition.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 3

## **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**M. LE MAIRE.** – Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, M. RAHMOUNI.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Merci, M. le Maire.

Il s'agit, comme son nom l'indique, du rapport sur la question de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité.

**M. LE MAIRE.** – Excusez-moi, M. RAHMOUNI, je dois juste dire qu'une erreur de plume s'est glissée dans le délibéré, nous votons le rapport de l'année 2025 et non 2026.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Tout à fait.

Le rapport 2025, qui s'inscrit dans un plan triennal, 2025-2027, met en évidence les points suivants :

Malgré une féminisation importante, 63 % des agents de la Ville de Givors sont des femmes, nous avons un certain nombre de déséquilibres, à savoir :

- une surreprésentation des femmes dans les filières administratives et médico-sociales ;
- une sous-représentation des femmes dans les filières techniques et sportives ;
- des écarts de rémunération qui persistent de l'ordre d'environ 12 % ;
- un temps partiel majoritairement féminin.

Pour cela, le plan d'action triennal a acté quatre axes de travail :

- le premier, la question de la réduction des écarts salariaux ;
- le deuxième, l'égal accès aux emplois ;
- le troisième, l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- le quatrième point, la question de la prévention des discriminations.



Pour terminer sur cette présentation, sachez que le CST réuni le 27 janvier dernier a adopté ce rapport à l'unanimité. Chers collègues, je vous demande donc de prendre acte de ce présent rapport. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 4

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

**M. LE MAIRE.** – Vote des taux d'imposition pour l'année 2026, M. JOUVE.

**M. Robert JOUVE.** – Bonsoir à toutes et à tous.

Cette délibération qui revient chaque année porte sur le vote des taux d'imposition pour 2026. Ce vote doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés. C'est présentement le cas puisque conformément à nos engagements de début de mandat et malgré l'augmentation des dépenses de fonctionnement, il est proposé de maintenir les mêmes taux d'imposition que ceux fixés depuis 2020 comme suit :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres, 18,68 % ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties, 35,53 % ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 62,27 %.

Je vous demande donc :

- de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme indiqué dans la délibération ;
- de charger M. le Maire de notifier cette décision et de signer et transmettre ce que de droit.

**M. LE MAIRE.** – Merci. M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous remercie, M. le Maire. Depuis le début du mandat, je me bats pour que le taux communal des taxes foncières baisse à Givors. Nous sommes encore dans le dixième plus cher du département du Rhône. Cela empêche les jeunes ménages de s'installer parce qu'encore une fois, cela rentre dans le coût du financement d'un bien. C'est la deuxième question que pose le notaire : quel est le montant de votre taxe foncière ?

Nous en avons parlé déjà longuement lors du dernier Conseil. Vous ne souhaitez pas la baisser. Les bases vont monter et l'inflation va la faire monter. Nous le verrons dans le bilan financier aussi de la Ville, globalement, le montant d'imposition à Givors va encore augmenter. Le choc de l'attractivité de la Ville de Givors n'est pas présent.

**M. LE MAIRE.** – M. HAQUES.

**M. Hocine HAQUES.** – Nous ne pouvons que constater et regretter qu'il n'y a pas eu de baisse des taux encore cette année. C'est dommage pour une ville où les difficultés sont réelles. Franchement, vous auriez pu faire un petit effort pour cette fin de mandat.

**M. LE MAIRE.** – C'est le jeu qui veut cela, c'est comme cela. Je vais juste rappeler deux ou trois chiffres importants qui démontrent où se situe Givors dans la moyenne nationale des communes de la même strate que la nôtre. Notre taux communal est de 35,53 %. Le taux moyen national est de 35,6 %. La moyenne de la strate des villes entre 20 000 et 50 000 habitants est de 43,2 %. Le taux moyen de la taxe foncière des villes entre 20 000 et 22 000 habitants, ce qui est plutôt proche



de nous qui sommes à 21 000, est de 42,33 %. Nous sommes bien en dessous. Pour cette strate de 20 000 à 22 000 habitants, en 2025, 48 communes ont un taux supérieur à celui de Givors, 5 communes ont un taux équivalent et 15 communes ont un taux inférieur à celui de Givors. Nous nous situons dans la moyenne.

Si nous avions pu baisser – mais je ne veux pas là aussi rentrer dans le débat démagogique à un mois et demi des élections –, vous auriez baissé. Vous allez faire un jeu de dupe, mais j'espère que les Givordins ne seront pas dupes des points de vue des uns et des autres notamment sur le fait de dire : « On va vous baisser les impôts, on va augmenter la police et on va vous faire des projets mirobolants complètement inadaptés aux territoires ». Je pense réellement que tout cela est un faux débat.

Aujourd'hui, nous avons plutôt besoin des institutions comme la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes, les fonds européens ou les fonds d'État, pour venir accompagner une ville comme la nôtre qui a besoin d'être accompagnée vu la population grandement fragile que nous avons à Givors. Ce dont a besoin Givors, c'est d'être accompagnée pour que nous puissions proposer un meilleur service public à nos concitoyens. Il ne s'agit pas de simplement dire de baisser les taux et ensuite promettre beaucoup de dépenses qui ne sont pas compensées par des recettes.

Je pense que nous avons géré comme il faut la Ville. Nous n'avons ni endetté la Commune ni fait un emprunt. Avec ce qu'on nous a laissé, c'est énorme. C'est une très belle gestion, mais nous allons en parler lors du vote du budget.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? M. RIVA, Mme BODARD, M. HAQUES, M. KAHOUÏ et M. YOUSFI votent contre. Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Mme BRAHMI et M. SEMARI.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**N° 5**

## **BUDGET PRIMITIF 2026**

**M. LE MAIRE.** – Budgets primitifs, M. JOUVE.

**M. Robert JOUVE.** – Merci.

Comme je vous l'avais précisé dans le rapport d'orientations budgétaires, le budget 2026 est un budget de transition, plus administratif que politique, en raison des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Il garantit le bon fonctionnement des services publics et la poursuite des opérations engagées sans préjuger des orientations de la future équipe municipale. Cette année, son adoption est donc déconnectée de l'approbation du compte administratif 2025 qui interviendra au mois de juin 2026. Un budget supplémentaire sera alors présenté afin d'intégrer l'affectation du résultat de l'année 2025.

Avec ce budget, nous avons poursuivi nos efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en préservant une capacité d'autofinancement indispensable au financement des investissements sans recourir à l'emprunt. Les dépenses d'investissement seront orientées vers la poursuite et la finalisation des grands projets, ainsi que vers l'entretien et la rénovation du patrimoine municipal.

Au niveau des recettes, tant de fonctionnement que d'investissement, il est prévu de les maintenir à un niveau élevé et de poursuivre la recherche de nouveaux financements pour ne pas peser sur les Givordines et les Givordins.



De manière globale, le budget 2026 est en diminution par rapport à 2025, à 40 645 398 €, en raison d'une baisse de la section de fonctionnement et d'une diminution importante des dépenses d'investissement. Cette situation est normale en fin de mandat au regard de l'achèvement des grands projets, mais également du fait de l'absence de l'affectation du résultat de l'année 2025 qui sera votée ultérieurement. Ce budget primitif 2026 répond donc aux orientations que je vous ai déjà présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 11 décembre 2025.

En ce qui concerne la section de fonctionnement et notamment les dépenses de fonctionnement, en opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées aux voûtes s'élèvent à 28 755 000 €. Elles sont contenues, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune, pour poursuivre les investissements de demain et résorber la dette patrimoniale.

Pour contenir ses dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de maîtriser la masse salariale, et ceci, malgré l'impact de l'ouverture de la nouvelle crèche « La Ruche Enchantée », de l'augmentation de la cotisation patronale de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et de l'effet Glissement-vieillesse-technicité, les charges de personnel sont prévues pour 18 008 000 €.

Les charges à caractère général sont principalement composées des dépenses d'eau, électricité, gaz, chauffage urbain, fournitures, carburant, repas de cantine, prestations, missions des entreprises de travaux, entretien et maintenance. Ces dépenses sont particulièrement soumises à l'inflation.

Les efforts réalisés depuis le début du mandat portent leurs fruits, qu'il s'agisse d'isolation, de pose de panneaux photovoltaïques, de déploiement de la gestion centralisée des équipements, de la fermeture de certains bâtiments le vendredi en période hivernale, etc.

Pour les années à venir, le raccordement au réseau de chauffage urbain des bâtiments municipaux, comme l'Hôtel de Ville, les écoles Herriot et Jean Jaurès, la police municipale, la Maison du fleuve Rhône, etc., aura des conséquences positives sur ce poste de dépenses et permettra de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune.

À l'inverse, certaines dépenses sont incompressibles et sont en augmentation. Je vous citerai un exemple qui parlera à chacun d'entre vous, le marché des assurances. Il a récemment été renouvelé pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et a subi une hausse de presque 128 000 €. Au regard de sa mauvaise sinistralité, notamment du fait de l'épisode des inondations de 2024, la Commune a eu de grandes difficultés pour être assurée au niveau de la flotte automobile, et plus particulièrement de l'assurance de dommages aux biens.

Cette situation n'est malheureusement pas spécifique à Givors, elle concerne de très nombreuses collectivités territoriales qui peinent à se faire assurer. Une réflexion doit être menée en 2026 pour étudier la possibilité que la Commune soit son propre assureur.

En outre, pour compenser la hausse des dépenses de certains secteurs, il a été demandé une rationalisation des dépenses au sein de chacune des directions.

Compte tenu de tous ces éléments, il est proposé de voter le chapitre relatif à ces charges à caractère général en diminution de 6,6 %, représentant une économie de 534 000 €.

Les autres charges de gestion courante sont estimées, pour 2026, à 3 204 000 €. Elles comprennent principalement les subventions versées par la Commune, les indemnités des élus, dont nous venons de parler, et la contribution aux écoles privées.

À noter que les subventions versées aux associations représentent pour 2026 1 242 000 €. Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, les dispositifs à destination des ménages, des jeunes, des associations et du CCAS sont tous maintenus.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous avons maintenu les taux de fiscalité inchangés comme depuis le début du mandat et stabilisé les tarifs des services à la population.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 31 643 000 € et se décomposent de la manière suivante :

61 % pour les impôts et taxes, qui représentent 19 470 000 €, soit une hausse de 1,2 %. Ces impôts sont composés :

- de la fiscalité directe : taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- de la fiscalité indirecte : taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation d'électricité, taxe sur les publicités extérieures, droits de mutation ;
- des reversements de fiscalité en provenance de la Métropole, avec l'attribution de compensation pour 6 025 000 € et la dotation de solidarité communautaire, 1,2 million d'euros.

32 % des recettes de fonctionnement proviennent des dotations, subventions et participations, ce qui représente 10 229 000 €. À noter qu'à cette date, la loi de finances 2026 n'est pas définitivement adoptée. Il est ainsi proposé de fixer le montant de la dotation forfaitaire à 2 434 000 € et la dotation de solidarité urbaine à 4 745 000 €.

4 % des recettes de fonctionnement proviennent des produits de services tels que cantine, crèche, piscine, etc., du domaine des ventes diverses, le tout estimé pour un montant de 1 178 000 €. Pour 2026, aucune augmentation des tarifs n'est prévue et la recette a été estimée avec prudence. Au regard de l'ouverture de la nouvelle crèche « La Ruche Enchantée », la recette est en légère augmentation par rapport au budget primitif 2025.

Enfin, 2 % des recettes de fonctionnement proviennent des autres produits de gestion courante. Ce chapitre regroupe principalement : les revenus des immeubles et les remboursements des sinistres par les assurances. Pour 2026, le produit attendu est de 555 000 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, en opérations réelles, les recettes d'investissement sont proposées au vote et s'élèvent à 3 085 000 €, et en opérations d'ordre, il vous est proposé le montant de 5 802 000 €. Elles sont constituées des ressources suivantes :

Des subventions d'investissement reçues, comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, la Commune a inscrit les recettes dont les subventions ont été notifiées ou sont certaines dans un souci de prudence, pour un montant de 1 951 000 €.

Les principales subventions d'investissement concernent les projets suivants :

- la nouvelle crèche « La Ruche Enchantée » pour un montant de presque 704 000 € ;
- la Maison du Vélo pour un montant de 200 000 € ;
- le raccordement au réseau de chaleur urbain pour un montant de 190 000 € ;
- la médiathèque pour un montant de 109 000 €.

La Commune va percevoir également des financements pour la vidéosurveillance, l'école Wallon, la rénovation du gymnase Anquetil, la rénovation des toitures des écoles, l'aménagement de l'aire de loisirs et du terrain multisports dans le quartier des Vernes.

De manière globale, la Commune percevra de la part des principaux financeurs 1 951 000 €. Ses principaux financeurs sont :

- l'État pour 794 000 € ;
- la CAF pour 600 000 € ;
- la Métropole pour 553 000 € ;
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes uniquement pour 7 525 €.

Je vous laisse juger de la différence et de l'attachement que porte la Région à notre Ville. Cela représente 0,38 % des recettes d'investissement.

Pour continuer sur les recettes, les dotations, fonds divers et réserves comprennent :



Le fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement estimés à 1,1 million d'euros.

L'excédent de fonctionnement ne sera connu lui qu'au moment de l'adoption du compte administratif 2025.

Le produit des cessions. Dans le rapport d'orientations budgétaires, il avait été évoqué la cession d'un bien immobilier situé 16 rue Charles Simon au prix de 482 000 €. Au regard des conditions suspensives envisagées dans l'acte notarié, et délivrance du permis de construire notamment, il est possible que la recette ne soit pas perçue en 2026. Aussi, par prudence, il est fait le choix de ne pas inscrire cette recette. Selon l'avancée du dossier, la recette pourra éventuellement être prévue dans le cadre du budget supplémentaire.

Les opérations pour compte de tiers. Il vous est proposé d'inscrire 5 000 € au budget.

Les emprunts et dettes assimilées. La Commune n'a pas d'emprunt, seuls 4 000 € pour les dépôts et cautionnements sont inscrits au budget.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections. Étant précisé précédemment, le virement de la section de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement, il s'élève à 1 381 000 €.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, en opérations réelles, les dépenses d'investissement proposées au vote s'élèvent à 5 973 000 €. En opérations d'ordre, le montant est de 2 914 000 €.

En 2026, la Commune poursuit ses grands projets d'investissement et va réaliser des opérations de maintenance lourde et de gros entretien sur des sites problématiques, en concentrant des crédits pour les investissements récurrents.

En ce qui concerne la poursuite des grands projets, depuis le début du mandat, la Commune a engagé de grands projets structurants pour le territoire qui se poursuivent et se terminent en 2026. Ces grands projets ont été gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement appelé « AP/CP ».

Il s'agit du centre commercial des Vernes pour un montant de 5 500 000 €. La dépense prévisionnelle pour l'année 2026 est estimée à 1 265 345 €. La livraison finale du projet est prévue dans le courant du deuxième trimestre 2026.

L'AP/CP relative à la restructuration de l'école Henri Wallon s'établit à 2 390 000 €. Cette dépense prévisionnelle pour l'année 2026 est estimée à 326 532 €. Le projet a été livré à la rentrée de septembre. L'ensemble des dépenses n'a pas encore été soldé, car les réserves constatées lors de la réception des travaux n'ont pas encore été intégralement levées.

L'AP/CP relative à la construction de la nouvelle crèche « La Ruche Enchantée » s'établit à 3 300 000 €. La dépense prévisionnelle pour l'année 2026 est estimée à 116 412 €. Le projet a été livré en mai 2025 et l'équipement accueille des enfants depuis début octobre 2025, mais l'ensemble des dépenses n'est pas encore soldé.

L'AP/CP relative à l'espace associatif de Bans/Maison du Vélo s'établit à 700 000 €. La dépense est estimée pour l'année 2026 à 585 000 €. La phase d'appel d'offres et de négociation ayant été plus longue qu'initialement prévu, le chantier n'a pu démarrer de manière effective qu'en novembre 2025, de sorte que les crédits de paiement prévus pour l'exercice 2025 n'ont été que peu mobilisés. L'objectif de ce projet est de rénover une partie d'un bâtiment annexe de la salle Brassens pour accueillir plusieurs associations.

L'AP/CP relative aux travaux de rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas s'établit à 443 000 €. La dépense est estimée pour l'année 2026 à 42 000 €, afin de procéder à la restauration de la baie n° 14 qui était prévue en 2025 ainsi que la dépose en urgence de la baie 3 qui, dans l'état, nécessite le retrait. Cette AP/CP va être prolongée sur les exercices 2027 et 2028 dans la mesure où une mission plus globale de diagnostic historique et patrimonial de l'édifice a été



lancée. En effet, au-delà de la rénovation des vitraux, il est nécessaire de résoudre les nombreux désordres et infiltrations sur le bâtiment, d'autant plus que l'édifice est classé à l'inventaire des monuments historiques depuis janvier 2025. Il va être nécessaire d'articuler la restauration des vitraux avec cette mission plus globale d'expertise du bâtiment, d'où une prolongation du projet.

L'ensemble de ces opérations d'AP/CP est chiffré pour 2026 à 2 335 000 €.

Par ailleurs, la Commune poursuit sa politique de sécurisation avec le déploiement de la vidéoprotection sur d'autres secteurs de la commune comme le secteur des Vernes – place Charles-de-Gaulle, le carrefour Youri Gagarine-Romain Rolland, la chaufferie urbaine, le carrefour de la gare routière, le secteur de la place Carnot, le secteur des abords du centre nautique : sortie d'autoroute et place du bassin –, pour un montant de près de 285 000 € en 2026.

Les dépenses récurrentes d'investissement :

Des enveloppes sont maintenues pour la poursuite des investissements récurrents concernant des études, l'acquisition de matériel, de mobilier, de matériels informatiques et d'outils numériques, les travaux divers pour les bâtiments et la voirie, l'objectif étant de moderniser la collectivité, de maintenir les conditions d'accueil du public et un service public de qualité, tout en maintenant des conditions de travail optimales pour les agents municipaux. L'ensemble de ces dépenses est évalué à 238 000 €.

Un budget de 50 000 € est maintenu pour le budget participatif.

Des dépenses pour résorber la dette patrimoniale. Le coût global des dépenses projetées en 2026, afin de résorber cette dette patrimoniale, peut être chiffré à 1 460 000 €.

Pour citer les dépenses les plus importantes, il est envisagé les interventions suivantes :

Des investissements importants vont être entrepris en 2026 pour les établissements scolaires pour un montant global de près de 530 000 €.

4 ascenseurs sur la vingtaine que compte le parc situé dans les bâtiments communaux ne sont plus conformes et sont très vieillissants, il est indispensable de procéder à leur remise aux normes. Le chiffre de cette intervention est estimé à 270 000 € hors frais d'études. En 2026, il est prévu d'intervenir sur deux d'entre eux pour un montant de 154 120 €.

Par ailleurs, malgré de premières réparations de fuites sur le réseau de chauffage enterré dans la cour de l'école Jean Jaurès – à raison d'un quart du linéaire total environ –, des fuites sur ce réseau persistent, occasionnant des difficultés pour chauffer convenablement une partie des bâtiments, et une surconsommation d'eau. Ainsi, il est envisagé de procéder à la réfection intégrale de ce réseau, hors le linéaire d'environ 60 m déjà réparé, pour un montant de 101 000 €.

Une enveloppe de 100 000 € est prévue pour les véhicules communaux qui sont vieillissants et qui doivent être remplacés.

Des crédits seront également envisagés pour l'entretien du patrimoine communal : changement de menuiserie et de volet roulant, mise aux normes ponctuelles (installation de désenfumage, réfection d'armoire électrique...), travaux d'entretien des équipements sportifs et culturels tels que la réfection de la toiture du bâtiment de la salle Brassens – accueillant les groupes de musique amateurs au rez-de-chaussée et la salle de danse à l'étage –, pour un coût d'environ 100 000 €. Ces dépenses viennent s'ajouter aux crédits prévus pour l'entretien courant des bâtiments cités ci-dessus.

Les autres projets d'investissement pour 2026.

Des interventions sur l'espace public seront également envisagées. Le coût estimé est de 184 700 €.



La modernisation des outils numériques se poursuit avec notamment sa politique de renouvellement des tableaux numériques interactifs des écoles par des écrans numériques interactifs, enclenchée en 2025, pour un montant estimé de 94 300 €.

Des études seront proposées pour alimenter la réflexion autour de la confluence Rhône/Gier en accompagnement des projets du Projet partenarial d'aménagement signé entre la Ville, la Métropole de Lyon et l'État, ce qui devrait entraîner une dynamisation de la confluence du parc Normandie Niemen, des équipements fluviaux et une ouverture vers le centre-ville. Le coût de ces études est estimé à 80 000 €.

L'acquisition de matériels divers est prévue afin d'assurer un service public de qualité en matière sportive et culturelle pour les écoles, la petite enfance, la sécurité (par exemple, défibrillateurs), pour l'entretien des équipements et espaces publics, pour la vie associative (acquisition de barnums, tables, etc.), pour un montant estimé à plus de 200 000 €.

Les années précédentes ont été marquées par un fort volontarisme de la collectivité en matière d'investissement en faveur des économies d'énergie. En 2026, il sera envisagé de poursuivre ces efforts, notamment au travers de changements ponctuels de menuiserie pour améliorer l'isolation des bâtiments, mais aussi en poursuivant sa réflexion autour des panneaux photovoltaïques et sa démarche d'optimisation du chauffage.

De plus, la Commune a mené un important travail de mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels en 2025, travail qui n'avait pas été mené depuis 2012. À ce titre, un budget d'environ 30 000 € est prévu pour apporter des actions correctrices sur les problématiques qui ont pu être soulevées.

La Commune devrait procéder à l'acquisition des locaux situés au 15 rue Salengro – rez-de-chaussée commercial – dans la poursuite du travail de redynamisation commerciale de cet axe et au local appartenant au CE FAMER pour un montant de 65 600 €.

Par ailleurs, la Commune rembourse à partir de 2026 l'avance remboursable versée par le SIGERLY à hauteur de 20 000 €.

En outre, la Commune poursuit sa politique en matière de soutien à la rénovation énergétique des copropriétés privées, ainsi que l'aide au commerce et TPE et projetée, à ce titre, 27 500 € de crédits au budget primitif.

Enfin, 2 680 € sont également prévus afin que la Commune puisse acquérir les actions auprès de la société publique locale « Le Service Funéraire ». Conformément à sa délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2025, cette opération devrait permettre aux Givordins d'avoir des services funéraires à un coût très attractif.

Voilà, mes chers collègues, ce budget 2026 particulier en raison des élections municipales de mars 2026 qui doit permettre à la future équipe municipale de travailler dans de bonnes conditions.

Pour la réalisation de ce budget, je tiens à remercier pour leur aide la direction générale, la directrice et le personnel du service des finances, les directeurs de pôle et des services qui m'ont permis de vous présenter ce budget 2026.

Merci à tous de votre attention.

**M. LE MAIRE.** – Je tiens à vous remercier mon cher M. JOUVE pour le travail que vous avez fait notamment autour de ce budget. Merci à vous et merci à l'ensemble des équipes de l'administration municipale qui ont œuvré à faire en sorte que ce budget puisse se faire.

J'ai une prise de parole. M. HAQUES.

**M. Hocine HAQUES.** – Oui. Lors du dernier Conseil municipal du 11 décembre, vous avez annoncé que grâce à votre gestion rigoureuse et maîtrisée, depuis votre arrivée, la Ville n'est pas endettée et vous n'avez pas augmenté les taux de fiscalité locale, notamment la taxe foncière.



Nous vous rappelons qu'en 2020, la majorité municipale précédente, dont je faisais partie, vous a laissé une situation financière très saine, sans aucun endettement, et ce, grâce à la bonne gestion des élus et grâce à l'efficacité des services publics et du personnel en place. Vous avez donc hérité d'un budget à l'équilibre avec une capacité d'autofinancement et un budget d'investissement conséquent.

Il est bon de rappeler également que vous avez hérité en 2020 des projets très structurants pour notre ville tels que le cinéma Megarama, le nouveau groupe scolaire Simone Veil, la réhabilitation du palais des sports ainsi que celle de la salle Georges Brassens, l'espace associatif Picard, le réaménagement du centre commercial des Vernes qui devait être terminé en 2022 – ces travaux n'étant toujours pas terminé –, le redéploiement de la crèche et des centres sociaux dans le quartier Casanova. J'en oublie certainement.

Ce budget 2026 me permet de vous rappeler nos désaccords avec vous et votre majorité municipale, que nous avons dénoncés à chaque budget depuis 2020, sur l'achat des terrains à Bertholon Mourier pour un montant de 2 millions d'euros et en cinq ans, rien n'a vu le jour. Tout comme la perte, pour l'instant, des 2,4 millions d'euros de la Région pour la rénovation du centre commercial des Vernes, car vous n'auriez pas respecté les délais prévus dans le contrat. Ces 4,4 millions d'euros en moins dans les caisses de la Ville vous ont obligés à faire des économies dans des secteurs qui touchent la population givordine, tels que l'augmentation du prix des cantines de La Rama et la suppression de la navette pour La Rama.

La diminution des services publics tels que le service Logement, les maisons citoyennes et plus récemment le déménagement de la Maison des services publics dans des bâtiments exigus du service à la population, tout comme la baisse drastique du personnel passé de 261 titulaires à temps plein en 2020 à 222 en 2025. Certes, on constate une légère augmentation du personnel en 2026 due à l'ouverture de la nouvelle crèche. Moins de fonctionnaires, ce sont des services non rendus aux Givordines et Givordins.

Sur la fiscalité locale, votre majorité municipale, depuis 2021, a décidé de stopper une politique de baisse des taux communaux engagée depuis plus de 15 ans alors que les précédentes majorités l'ont fait.

La baisse de la taxe foncière sur le bâti permet de diminuer la pression fiscale des foyers givordins qui la payent tout comme les entreprises qui pourrait être un plus pour qu'elles puissent s'installer sur notre territoire.

Certes, pendant cette mandature, la Ville a subi de graves inondations en 2024, mais la mandature précédente a pris de plein fouet la pandémie de Covid-19 avec des coûts importants sur les budgets, ce qui ne l'a pas empêchée de diminuer les impôts locaux depuis 2004 jusqu'en 2020.

Vous me laissez finir, après, nous discuterons.

Givors, de par sa population fragile, a toujours bénéficié des aides de l'État, de la Métropole et de la Région. D'ailleurs, pour ce budget 2026, vous n'annoncez pas de baisse des dotations – tant mieux –, voire même vous allez chercher des subventions conséquentes pour les investissements proposés.

Sur la « dette patrimoniale » – un terme juridique qui n'existe toujours pas que vous avez employé à chaque présentation de budget ou travaux –, un patrimoine, c'est un atout pour la population. Notre patrimoine – et nous en sommes fiers – a permis et permet toujours à des milliers de Givordins et Givordines d'avoir des écoles dans les quartiers, de pratiquer de nombreux sports, d'aller au conservatoire, à la médiathèque, au théâtre et d'apprendre à nager. Certes, à Givors, nous avons beaucoup d'équipements parce que la population givordine en a besoin. Comme tout patrimoine, il doit être entretenu. C'est une des premières compétences de la Commune.

En conséquence, notre équipe votera contre ce budget 2026.

Là, nous pouvons commencer à discuter.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Vous n'aviez pas fini ?

**M. Hocine HAOUES.** – Je n'avais pas fini, excusez-moi. C'était pour faire durer le suspense.

**M. LE MAIRE.** – Je pensais que vous aviez fini.

**M. Hocine HAOUES.** – Non.

**M. LE MAIRE.** – D'accord. Vous terminez.

**M. Hocine HAOUES.** – Nous réaffirmons que nos services publics ne sont pas des variables d'ajustement, mais des fondements pour une société plus juste et plus équitable au service de tous.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – M. JOUVE, peut-être, deux ou trois points et on donne ensuite la parole. Comme cela, nous répondons à tout le monde.

**M. Robert JOUVE.** – Juste répondre sur deux ou trois points que j'ai entendus, mais je ne veux pas reprendre l'ensemble des points parce qu'il y a beaucoup d'erreurs dans ce qui a été dit.

Je vais revenir sur le terme de « dette patrimoniale ». Il n'y a pas besoin d'avoir un terme juridique pour le justifier. La dette patrimoniale, c'est le patrimoine que vous nous avez laissé dans l'état dans lequel il était. Nous avons été obligés de faire énormément et nous continuons à faire énormément d'efforts pour pouvoir le rénover, parce qu'il était dans un état déplorable. Il faut le savoir, il faut le dire. Ce n'est pas uniquement d'avoir des écoles ou des choses comme cela ; il faut aussi les entretenir, il faut savoir changer les menuiseries, etc. La dette patrimoniale, c'est cela.

En ce qui concerne le budget alloué au centre commercial des Vernes, vous avez dit que nous avions perdu une subvention de la Région. Je pense que vous n'avez peut-être pas lu les journaux, mais il me semble qu'il y a eu un procès et la Ville de Givors a gagné ce procès face à la Région. Cela veut dire que le dossier a été reconnu par la justice comme étant bien valable, que la subvention aurait dû être versée et que ce n'est pas du fait de la ville ni de sa gestion, c'est du fait de la Région. C'est un deuxième point.

Quant à la baisse du service à la population, j'habite à Givors, j'y rencontre beaucoup de gens et je vais vous dire M. HAOUES que je n'ai encore entendu aucun Givordin venu se plaindre auprès de moi en me disant que la Ville avait baissé les services à la population à ce point-là, qu'ils ne puissent plus accéder à quoi que ce soit. Aujourd'hui, nous avons modernisé les services à la population. Les gens ont beaucoup moins de démarches administratives à faire pour pouvoir y accéder. Nous avons simplifié les processus, donc je pense que de ce côté-là, on ne peut pas dire que nous avons baissé les services ; nous les avons surtout améliorés.

Je vais rester sur ces trois points-là parce qu'il y en a beaucoup d'autres que j'aurais pu reprendre, notamment les dates sur la Covid, mais je ne vais pas revenir en arrière.

**M. LE MAIRE.** – Je souhaite préciser une chose : par qui a été décidé le niveau du taux aujourd'hui ? Je rappelle qu'il a été décidé par vous et vos prédécesseurs, c'est-à-dire que ce n'est pas la majorité actuelle qui a décidé le taux. C'est votre taux que nous appliquons aujourd'hui durant cette mandature. Nous ne l'avons pas augmenté, mais ce sont les précédentes majorités que vous représentez qui ont mis en place ce taux à 35 % pour notre Ville. Il faut l'assumer aussi. Si j'avais pu le baisser, je l'aurais fait.

Après, vous avez parlé de revalorisation des bases. M. HAOUES, vous le savez comme moi, ce n'est pas la Ville qui la décide, c'est l'État. En conséquence, c'est un mécanisme sur lequel nous n'avons aucun pouvoir. À un moment donné, il va falloir arrêter de parler de revalorisation des

bases ou en tout cas de dire que vous avez augmenté les bases. Les bases sont revalorisées par l'État et non pas par la Commune.

Ensuite, je vais revenir sur votre intervention sur la dette patrimoniale. Le patrimoine, je suis d'accord avec vous, est un atout, mais là où je suis moins d'accord avec vous, c'est que l'entretenir, c'est mieux et c'est ce que vous n'avez pas fait. Vous avez créé du patrimoine, mais vous ne l'avez pas entretenu et c'est malheureux. Qu'est-ce cette dette patrimoniale ? Nous pourrions évoquer plusieurs choses, même si M. JOUVE en a fait état. Ce sont les chaudières de l'école Jean Jaurès, la perte d'eau quotidienne dans l'espace nautique, le terrain synthétique, le centre commercial des Vernes pour lequel il n'y a pas eu de travaux pendant 50 ans, les caméras à moitié dysfonctionnelles. Bref, j'en passe et des meilleurs.

Concernant l'emploi, c'est très simple, en 2020, nous avons 346 emplois équivalents temps plein ; en 2025, nous en avons 349. Nous avons effectivement plus de contractuels. Pourquoi ? Pour la simple et bonne raison que nous avons moins de fonctionnaires titulaires qui postulent, et en conséquence nous avons recours aux titulaires pour faire tourner le service public. À un moment donné, vous ne pouvez pas dire tout et son contraire.

Concernant les choix budgétaires, Bertholon Mourier et le non-paiement de la subvention de la Région, nous assumons pleinement le fait d'avoir acheté 2 millions d'euros les terrains de Bertholon Mourier parce que vous alliez faire un projet caché à la population de 74 maisons. Certes, aujourd'hui, il n'y a pas de projet sorti de terre parce que nous ne voulons pas faire n'importe quoi comme vous aviez l'intention de faire.

Le fait d'avoir acheté ce tènement de Bertholon Mourier et 25 ha de terres arables que nous proposons à nos agriculteurs, c'est un choix assumé.

Nous avons un projet de MFR ou d'écoles agricoles que les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation n'ont pas accepté et nous travaillons actuellement sur de nouveaux projets. Dès que le projet sera mature et suffisamment mûr, nous allons le présenter à la population et en discuter avec elle. Les 2 millions d'euros sont bel et bien là et c'est un plus. C'est le vrai projet. Il faut dire aux citoyens que nous ne voulions pas de 74 maisons là-haut.

Par contre, concernant la subvention, M. JOUVE en a dit deux mots, notamment la subvention de la Région, je suis surpris que pour un groupe de gauche, vous vous acoquiniez pour défendre un exécutif de droite. Je suis surpris que vous défendiez M. WAUQUIEZ pour un groupe qui se dit « de gauche », pour un parti communiste pour lequel j'ai le plus grand des respects. Je trouve cela dommage de votre part et c'est fort regrettable.

M. HAQUES, nous avons dit qu'en première instance, nous avons gagné.

Je dis simplement que j'ai l'impression que vous soutenez M. WAUQUIEZ. Grand bien vous fasse ! C'est dommageable pour un parti politique comme le vôtre. C'est tout ce que j'ai à dire.

Je crois que je vous ai répondu sur l'ensemble de vos questions.

M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Nous allons apaiser le débat. C'est un budget de continuité administrative. La prochaine équipe municipale prévoira d'autres projets. Personnellement, je prévois beaucoup plus de projets. J'ai envie de rendre la Ville de Givors, plus sûre, plus propre, plus belle, plus accessible. Pour être clair avec les Givordins, on va prendre l'exemple d'une maison, d'une entreprise et d'une collectivité.

Nous avons des bâtiments, nous avons du personnel et nous avons des moyens pour faire marcher tout cela. Personnellement, je ne referai pas des vitraux en m'apercevant qu'il y a des fuites sur le toit. Personnellement, à ma maison, je tonds la pelouse régulièrement, j'ai envie que ce soit propre et que ce ne soit pas insalubre. Bien évidemment, je ferai complètement différemment.



Être votre propre assureur, c'est ce que j'ai entendu, oui. Quand il y a des inondations comme nous avons eu, vous avez vu les remboursements que nous avons eus ? Votre idée n'est juste pas possible. C'est encore une idée qui va faire « couler » Givors, on peut le dire. Quid des émeutes ? Je vous rappelle les voitures brûlées à Givors. Là, vous parlez de racheter des véhicules pour 100 000 €. À votre place, en étant de droite, j'aurais loué les voitures, car cela coûte moins cher de louer aujourd'hui que d'acheter. Ainsi, on manque de moyens et vous lâchez de l'argent.

Nous en parlerons encore parce que nous avons pas mal de délibérations ce soir, notamment concernant – M. MATHEY sourit, mais je veux parler de vous – la fameuse Maison du Vélo à 700 000 €. C'est de l'argent que l'on pourrait distribuer pour les Givordins. C'est important. Quand on met 700 000 €, on peut se demander combien de Givordins vont utiliser les vélos. Nous l'avons vu aujourd'hui, pour donner des subventions – nous en parlerons tout à l'heure –, vous êtes obligé de mettre le personnel municipal à contribution en disant que s'ils achètent aussi un vélo, ils auront une prime. 34 dossiers, de mémoire, en 4 ans. Dans ce cas, le projet ne marche pas. Au lieu de mettre 700 000 € pour la Maison du Vélo, il fallait la mettre dans la protection des crues, cela aurait été intéressant.

Concernant les impôts, je sais que pour vous, ce n'est pas grand-chose, mais c'est de l'argent public, c'est de l'argent que les contribuables payent. C'est une augmentation d'impôts de 230 000 €. On va passer de 19 239 770 € – pour parler de chiffre – à 19 470 075 €. Qui va les payer ? Encore ceux qui travaillent.

L'insalubrité grandissante dans notre ville, je vous en ai parlé, je siège à la SAGIM bénévolement. Je vous ai dit, M. le Maire, que le pôle Santé nous a coûté 2,5 millions d'euros, il faudrait l'entretenir. Il y a des pigeons morts à l'intérieur de la vitrine, il y a des crottes de rats et de pigeons. C'est un centre de santé, les gens vont se soigner en face de la poste. Tout le monde passe devant, c'est important. Je ne voulais pas vous prendre en traite, vous ne m'avez pas écouté. Construisons ensemble, oui, mais qu'avec vous, la vitrine est très sale et l'image de marque de Givors n'est pas terrible.

**M. LE MAIRE.** – Excusez-moi, je n'ai pas entendu. C'est la vitrine de quoi qui est sale ?

**M. Fabrice RIVA.** – Du tiers-lieu de santé. Je voulais le signaler la dernière fois avec la SAGIM.

**M. LE MAIRE.** – C'est fermé. Ce n'est plus accessible aux pigeons.

**M. Fabrice RIVA.** – Plus. Je vous invite à y aller. J'y suis allé encore avec France 3 avant-hier et nous l'avons constaté. Cela passera la télé.

Le dossier avec la Région AURA, M. le Maire, c'est vous qui ne l'avez pas fait, ce n'est pas la Région qui a refusé de vous donner. Encore, il y a une affaire de justice, donc nous verrons. Vous avez toujours du mal à comprendre les décisions de justice. On vous a dit que vous n'avez pas rendu le dossier à temps. C'est comme cela.

**M. LE MAIRE.** – Le juge en première instance a dit que c'est pour cela que nous avons gagné.

**M. Fabrice RIVA.** – Je ne suis pas juge, vous verrez.

**M. LE MAIRE.** – Oui, alors arrêtez de raconter n'importe quoi, s'il vous plaît.

**M. Fabrice RIVA.** – C'est fou parce que chaque fois que je prends la parole, il faut me la couper. Cela vous dérange tellement ?

La dynamisation de la confluence, cela fait depuis le début du mandat que je vous l'ai dit, il faut créer un choc d'attractivité à Givors, il faut donner des loisirs aux Givordins, il faut se servir de nos fleuves de notre rivière. Ce n'est pas en dépensant 80 000 € pour se dire qu'on a eu des inondations et on ne peut plus accéder au bord du Gier, M. MATHEY. J'aurais souhaité faire des réunions avec le SyGR. J'en ai fait cinq ou six avec le SMAGGA, avec le maire de Brignais et le maire de Grigny, mais avec le SyGR, zéro information.



Tous les Givordins des Cornets et de La Freydière ont été inondés, ma maison familiale a été inondée, zéro réunion. Si, vous avez proposé 100 € pour acheter des batardeaux. Vous dites qu'ils sont contents, vous voulez protéger les Givordins, mais là, vous ne les avez pas protégés.

Enfin, j'étais surpris en lisant la délibération, le document unique d'évaluation des risques professionnels pour le personnel communal date de 2012. Comme quand on va à la mairie de Givors demander un plan s'il y a des gens qui veulent visiter Givors, c'est une belle ville, on a des endroits à voir. De quand le plan date-t-il ? Allez à la mairie demander. Je crois qu'il est de 2003. Il y a de l'eau qui est passée sous les ponts depuis. Quand on est aux commandes d'une ville, quand on a une équipe, on fait en sorte que ce soit attractif. Je pense que le travail n'a pas été fait.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – M. JOUVE, peut-être deux mots ? Il y a M. HAQUES qui voulait reprendre, comme cela, nous allons conclure après.

**M. Hocine HAQUES.** – Juste une précision. Excuse-moi de m'être emporté, mais quand vous aviez que mon parti s'est acoquiné avec la droite extrême...

**M. LE MAIRE.** – Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je ne permettrai pas, M. HAQUES.

**M. Hocine HAQUES.** – Nous savons très bien que M. WAUQUIEZ n'est pas notre copain. Ne donnant pas le bâton pour nous faire battre, il y avait des délais à respecter apparemment qui n'ont pas été respectés. Je ne suis pas dans le secret des dieux. Après, c'est une application, il y a un délai, vous avez 8 jours et le neuvième jour n'est plus le moment. Il y a eu appel après, car la décision n'est pas définitive, mais nous sommes pour l'instant dans le flou.

**M. LE MAIRE.** – Vous avez une lecture de la justice bien particulière, cher groupe d'opposition. Il y a une décision qui estime que Givors a raison. Les juges ont bien étudié la situation et vous nous parlez de délai. On dit que les délais étaient respectés et vous rappelez ici que les délais n'étaient pas respectés. À un moment donné, il faut savoir. Nous vous disons que la justice annonce que tout a été respecté, tout a été fait selon les normes et la Région est astreinte au paiement de ces 2,4 millions. Ce sont même 3,5 millions que la Région doit nous donner.

Ensuite, dans le processus judiciaire, la Région a le droit de faire appel, mais nous avons gagné en première instance. Maintenant, défendez Givors, c'est tout ce que je vous demande.

Cela me permet de répondre un peu à M. RIVA. Vous avez une vision de Givors bien particulière. Depuis le début de ce mandat, je vous l'ai dit, j'ai l'impression que vous n'aimez pas Givors et les Givordins. C'est très simple. Vous êtes même parti de Givors et vous êtes là à dire : « Je viens, je veux une ville propre, je veux une ville saine ». Il faut pourtant y vivre. Il faut venir avec nous, mettre les mains dans le cambouis, venir travailler avec les Givordins et aller discuter avec les Givordins et les Givordines. La ville n'est pas si sale que cela, vous la voyez sale. La ville n'est pas si délinquante que cela, vous la voyez avec des délinquants. La ville se rénove sur elle-même, vous ne la voyez pas, mais elle se transforme. C'est votre vision négative de ce qu'est Givors. C'est bien dommage. Je regrette profondément que vous ayez cette vision de la ville. J'aimerais un jour vous faire retourner dans la ville et vous faire voir toute la beauté de notre ville.

Pour le tiers-lieu de santé et la maison de santé, vous nous dites qu'il y a des pigeons, vous y étiez avec les caméras hier. C'est dommage qu'hier, vous ne vous y soyez pas approché suffisamment, car il y a un fil invisible dans lequel les pigeons ne peuvent pas passer. Maintenant, vous avez cette vision rétrograde de notre ville, c'est dommage et vraiment pour nous tous.

Que nous ne soyons pas d'accord, il n'y a pas de souci, le débat démocratique est comme cela. On peut voir les choses à moitié vide ou à moitié pleine, mais vous voyez toujours de façon négative les Givordins et les Givordines. Je ne sais pas ce qui vous amène ici. Je vous invite à faire de la politique là où vous habitez si vous ne nous aimez pas, mais c'est dommage. Je n'ai aucune animosité contre vous, j'aimerais même vous faire aimer Givors et je ferai tout pour que vous



aimiez Givors. Si un jour, je pouvais vous faire visiter Givors, les coins et les recoins magnifiques de notre ville dans le quartier des Vernes ou dans le quartier des Étoiles, au-dessus du château Saint-Gérald, je le ferais et notamment avec grand plaisir, même en vélo. Même à Saint-Martin de Cornas, il y a beaucoup de très belles choses dans notre ville. C'est fort regrettable que vous ayez cette attitude-là en Conseil municipal auprès de nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais dire.

M. JOUVE, pour conclure.

**M. Robert JOUVE.** – Je ne vais pas être long. Simplement, je voulais revenir sur l'aspect des assurances parce que M. RIVA trouve étonnant que l'on réfléchisse, j'ai dit. Nous aurions une réflexion sur le fait de s'assurer nous-mêmes. Nous ne sommes pas la seule ville comme cela. J'ai entendu cela, il y a très peu, de la part du maire de Rive-de-Gier qui est dans la même situation à peu près que nous, comme beaucoup d'autres villes en France ayant subi des conséquences du dérèglement climatique.

Il faut savoir que dans les contrats d'assurance aujourd'hui, quand vous avez un assureur qui vous propose de vous assurer, mais qui vous dit que vous aurez une franchise de 1 million d'euros, vous pouvez prendre un peu de recul et peut-être réfléchir pour savoir si cela vaut la peine de le faire ou ne pas le faire. Je veux bien que vous ayez des idées, etc., là-dessus, mais quand vous discutez avec les assureurs, il est concret que pour la franchise sur les biens, ils vous proposent 1 million d'euros. Comment faites-vous avec cela ? Vous êtes obligé de vous poser la question : ne serait-il pas nécessaire que l'on s'assure et que l'on mette de l'argent de côté pour pouvoir payer les dégâts éventuels que l'on aurait dans les années futures ? C'est une vraie question. Si nous sommes élus, nous nous la poserons.

En ce qui concerne la Maison du Vélo, vous en avez après cette maison du vélo parce que vous en avez après le vélo tout court. J'ai bien compris qu'il n'y avait que la voiture qui comptait pour vous. La Maison du Vélo, contrairement à ce que vous dites et que vous répétez à qui veut l'entendre, est à la fois de la maison du vélo, mais aussi une maison associative. Dans ce cas, ce n'est pas qu'une maison du vélo, elle sera dedans, mais nous n'avons pas dédié cette maison uniquement au vélo. Il y aura sept autres associations qui vont intervenir à l'intérieur et qui n'ont pas de lien avec le vélo. Il faut arrêter avec votre problématique de la maison du vélo, j'ai très bien compris dans quelle démarche vous étiez. Je sais pourquoi vous mettez la pluie là-dessus. Je pense que vous êtes le « tout voiture ».

Sur la confluence, vous m'avez dit tout à l'heure que nous avons investi 80 000 €, etc., pour un gros projet comme cela, mais les 80 000 € dont j'ai parlé dans le budget étaient simplement les frais d'études pour la confluence. Nous n'allons pas résoudre le problème de la confluence, vous avez compris, avec 80 000 €, donc nous verrons cela par la suite.

**M. LE MAIRE.** – Plutôt 2 ou 3 millions.

**M. Robert JOUVE.** – Après, nous verrons. Vous voyez toujours le verre à moitié plein, je vous conseille de changer de verre et d'en prendre un plus petit, il sera plein comme cela.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Toute l'opposition vote contre, sauf Mme MOIOLI. Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté. Merci à vous.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
(CCAS) 2026**

**M. LE MAIRE.** – Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2026, le rapporteur, Mme BATUT.

Avant de lui donner la parole, j'invite tous les élus ayant un intérêt au vote de cette délibération de quitter la salle. Il s'agit de Mme BATUT, après avoir lu la délibération, Mme ALLALI, Mme LAOUADI, Mme RUTON, Mme PAILLOT, Mme SYLVESTRE et moi-même.

Même si la loi a changé le 23 décembre dernier, nous préférons maintenir jusqu'au bout de la mandature le principe que nous appliquons jusque-là, de quitter la salle pour le cas où on est membre du conseil d'administration alors qu'en principe, on pourrait rester, pour que la délibération puisse être votée.

Étant donné que je dois aussi quitter la salle, je vous propose de déléguer la présidence à M. RAHMOUNI. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

M. RAHMOUNI, vous avez la présidence de cette délibération et du Conseil.

Mme BATUT, vous parlez de la délibération, mais vous ne débattiez pas.

**Mme Françoise BATUT.** – J'attendais que M. le Maire, président du CCAS, sorte pour vous proposer cette délibération.

Le centre communal d'action sociale de la Commune de Givors est un établissement public administratif dirigé par un conseil d'administration présidé par le maire de la Commune.

Le CCAS exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale telle qu'elle est définie par les articles L. 123-4 à L. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles qui précise les attributions de cet établissement public.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et à développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la Commune, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer au CCAS une subvention générale de fonctionnement, qui sera versée en plusieurs fois, d'un montant de 1 312 358 €, dont 70 952 € au titre du PRE (Programme de réussite éducative) ;
- de dire que la dépense est inscrite au budget communal.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Nous allons attendre que Mme BATUT quitte la salle.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'ai pas l'impression, donc nous allons directement procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie, chers collègues.

Mesdames et messieurs, vous pouvez rentrer. Merci.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**M. LE MAIRE.** – Je laisse le soin aux élus d'entrer. Nous aurons là aussi un peu de mouvement. Subventions aux associations, convention d'objectifs et de moyens. Le rapporteur étant M. MEZIK, j'invite aussi les élus ayant un intérêt au vote de cette délibération de quitter la salle. Il s'agit de M. RAHMOUNI, M. MEZIK – il le fera après –, Mme BRAHMI au titre des centres sociaux.

M. MEZIK, en charge du rapport, va rapporter la délibération, il s'en tient strictement à son contenu et il quittera la salle au moment des votes.

Je dois quitter aussi la salle au titre de la MJC, dont je suis membre de droit. Je propose que Mme ALLALI soit déléguée à la présidence de ce Conseil.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté.

Mme ALLALI, vous avez la présidence de cette délibération et du Conseil.

Nous allons donner la parole à M. MEZIK.

**M. Loïc MEZIK.** – Très chers collègues, bonjour à tous. Bonjour à tous les Givordins qui nous regardent.

Cette délibération revient comme chaque année, il s'agit de voter les subventions aux associations. Globalement, nous n'allons pas expliquer longtemps quel est l'intérêt de cette délibération puisqu'il apparaît normal de soutenir nos associations vu le travail qu'elles exécutent sur notre ville à tous les niveaux, que ce soit sportif, culturel ou de solidarité. En ces temps un peu compliqués, nous avons bien besoin d'avoir ces associations pour permettre d'avoir encore du lien entre nous.

Nous vous proposons de voter l'allocation des subventions mentionnées sur ce tableau, que vous pouvez voir actuellement, pour l'année 2026.

Merci.

**Mme Dalila ALLALI.** – J'ai eu une prise de parole. Je vais vous donner la parole à la personne qui l'a demandée. M. SEMARI, vous avez la parole.

**M. Ali SEMARI.** – Je voulais savoir ce que cela veut dire des avantages en nature que je vois pour le SOG Judo, 30 882 €.

**Mme Dalila ALLALI.** – Les avantages en nature, d'après ce que je crois savoir et sous couvert de l'administration, c'est tout ce qui est de la mise à disposition de locaux, avec tout ce que cela implique (charges de chauffage d'eau, etc.) et la mise à disposition pour l'ensemble des associations.

**M. Ali SEMARI.** – Cela veut dire que pour le football, par exemple, c'est 712 584 € d'avantages en nature, c'est-à-dire la mise à disposition des terrains et tout le reste ?

**Mme Dalila ALLALI.** – C'est le calcul appliqué par l'administration pour valoriser les terrains pour le SOG Football, plus la mise à disposition des vestiaires et tout ce qui s'ensuit.

Vous avez votre réponse, M. SEMARI ?

**M. Ali SEMARI.** – En partie.

**Mme Dalila ALLALI.** – Je donne la parole à M. MERMOURI.

**M. Azdine MERMOURI.** – Bonsoir. Je voulais juste apporter une précision. M. SEMARI, dans les subventions accordées aux associations, nous avons voulu distinguer les subventions pécuniaires, de l'argent à proprement parler, et par un souci aussi de transparence, la valorisation des différents



équipements qu'ils peuvent utiliser. Cette valorisation comprend à la fois des terrains sportifs et tous les fluides qui y sont associés. C'est par souci de transparence que nous revoyons un peu ces chiffres-là afin que chaque association puisse prendre en considération l'ensemble des moyens mis à disposition pour les accompagner.

Nous pouvons constater sur ce tableau que ce sont des coûts assez importants pour une collectivité. Il est important que cela apparaisse afin qu'à la fois les gérants de l'association et nos concitoyens soient aussi en mesure d'avoir cette lecture des informations qui nous paraît être essentielle.

Merci.

**Mme Dalila ALLALI.** – Nous avons une autre prise de parole, c'est M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Oui, je vous remercie. Je voulais saluer les associations parce que contrairement à ce que dit le maire de Givors, j'adore Givors. Si je suis ici, c'est pour défendre l'intérêt des Givordins. Je rappelle au maire que j'ai fait partie du SOG Foot à Givors, du vélocross au circuit de Saint-Lazare, M. MATHEY. Avec les Cycles Rougemont, nous organisons des compétitions internationales. J'ai fait du judo, de la boxe avec M. HAGA et M. LAQUES. J'ai fait du tir. J'ai fait de l'éducation à la nature avec mon association AADN à Givors où nous prenons des jeunes avec qui nous faisons de l'éducation à la nature. Ce sont des promenades en âne, etc. Nous leur faisons découvrir une ferme pédagogique à Givors. Je m'y suis beaucoup investi financièrement et j'y ai passé beaucoup de temps.

Je suis toujours présent à l'AAPPMA de Givors, l'association de pêche de Givors qui protège les milieux aquatiques. Je suis aussi président de la Fédération des gardes particuliers du Rhône. Le message que je veux lancer aux associations, c'est que nous serons toujours là pour les aider parce qu'ils créent énormément de richesses aux villes. Elles permettent d'occuper nos enfants le samedi, le dimanche et le mercredi. C'est un lieu de rassemblement et de dépassement de soi. Nous serons toujours là pour soutenir toutes les associations, de la même manière, en fonction de leurs besoins. Pour les avantages en nature, quand on prête un stade ou un terrain de tennis, on a des avantages en nature énormes, mais ils profitent aussi à l'ensemble des Givordins, donc il faut les aider.

Nous avons quelques associations qui réclameraient beaucoup plus de moyens et à qui, malheureusement, souvent, comme dans le milieu agricole, on dit que c'est ceux qui ne demandent jamais rien qui en font plus. Je vous remercie.

**Mme Dalila ALLALI.** – Je ne pense pas qu'il y a M. le Maire, donc je ne parle pas en son nom, je parle en mon nom, critiquait le fait que vous aimiez ou pas Givors. La critique venait du fait qu'on n'a jamais d'éléments positifs sortant de votre bouche quand vous parlez de Givors. C'est juste cela. Je vous réponds juste là à titre personnel.

Ensuite, je donne la parole, parce qu'il y a une intervention, à M. JOUVE.

**M. Robert JOUVE.** – M. MERMOURI a fait l'intervention, c'était pour amener un complément concernant les avantages en nature, mais M. MERMOURI l'a très bien fait. Je pourrais peut-être ajouter à ce qu'il a dit que les avantages en nature, c'est très large, même bien plus vaste que ce qu'il a dit. Tout ce que l'on met à disposition des clubs, que ce soit même des aides en mettant du personnel ou du matériel à disposition pour certaines manifestations, etc., cela fait partie aussi des avantages en nature dont bénéficie l'ensemble des clubs de Givors.

Pour M. RIVA, nous n'allons pas faire l'énumération de tous les conseillers, où est-ce qu'ils ont fait de la gym, du foot ou je ne sais pas quoi. Je suis né à Givors, j'ai joué au foot à Givors, j'ai fait du judo à Givors, etc. Je ne vais pas vous les citer non plus, mais si nous faisons le tour de table, nous sommes tous comme cela. Vous n'avez pas cette primeur-là. En plus, nous travaillons en étant élus pour les Givordins.



**Mme Dalifa ALLALI.** – Ensemble.

Plus de prises de parole ? Je vous invite à passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Bravo, M. MEZIK. Vote à l'unanimité.

Vous pouvez revenir.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 8**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE RHÔNE SUD 2026**

**M. LE MAIRE.** – Merci. Mme ALLALI. Subvention de fonctionnement, convention d'objectifs et de moyens avec la Mission locale.

J'invite les élus ayant un intérêt au vote de cette délibération à quitter la salle. Il s'agit de Mme ALLALI, Mme RUTON, M. RAHMOUNI et M. D'ANGELO représentant la Commune au sein du conseil d'administration.

Ce sera terminé pour la prochaine mandature.

M. MEZIK.

**M. Loïc MEZIK.** – Merci, M. le Maire. J'enchaîne avec tout ce qui est subvention, c'est la période.

Subvention de fonctionnement pour la Mission locale, pareille, nous n'allons pas revenir sur l'intérêt de la Mission locale sur Givors, tout ce qu'ils font pour les jeunes, que ce soit au niveau de l'emploi et même au-delà, donc je ne vais pas m'étaler là-dessus.

Il est proposé, comme chaque année, d'allouer une subvention qui s'élèvera cette année à 84 000 € pour la Mission locale pour cette année 2026.

Merci à vous.

**M. LE MAIRE.** – Merci, M. MEZIK.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Vous pouvez revenir, mesdames, messieurs, s'il vous plaît.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 9**

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA SAUGE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**M. LE MAIRE.** – Subvention à l'association La Sauge, convention d'objectifs et de moyens. J'invite les élus ayant un intérêt à voter cette délibération à quitter la salle. Je crois qu'il n'y en a pas, mais je préfère le demander.

M. RAHMOUNI, vous en êtes le rapporteur.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Oui, merci, M. le Maire.

La Sauge, il s'agit de l'association qui accompagne le collectif de micro-fermiers dans le fonctionnement, dans la prise de possession de la ferme urbaine que nous avons inaugurée sur le quartier des Vernes il y a un peu plus d'un an d'ores et déjà avec une somme de 20 000 €, donnant lieu à une convention d'objectifs et de moyens que nous vous présentons ce soir.

Simplement pour vous dire que parmi les objectifs en lien avec le collectif de micro-fermiers, ils sont de l'ordre de quatre dans le cadre de cette année 2026.

Il s'agit d'accompagner le collectif en faisant un certain nombre d'investissements pour leur permettre de travailler les terrains mis à disposition sur des périodes beaucoup plus importantes que ce qu'ils ont pu mettre en place durant l'année 2025.

Il s'agit, par ces choix d'investissement, d'augmenter la production de fruits et légumes à destination des habitantes et des habitants.

Il s'agit ensuite d'accompagner le collectif de micro-fermiers à pouvoir se structurer juridiquement pour pouvoir leur donner une autonomie en propre et leur permettre aussi de se positionner sur un certain nombre d'autres dispositifs.

Enfin, il s'agit d'accompagner le collectif de micro-fermiers sur tout un tas de sujets en lien avec la formation.

Chers collègues, je vous propose de valider le principe de cette convention et d'autoriser le maire à signer les documents.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

M. RIVA pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – Oui, M. le Maire. Encore du négatif du fait que vous savez que je m'oppose à ce projet dès son commencement. Je pense, M. RAHMOUNI, que vous avez fait comme l'Europe avec la politique agricole commune, c'est-à-dire que vous avez été capable – de ce que vous avez parlé – d'augmenter la production comme un vrai chef d'entreprise. Je vais vous parler dans ce cas comme un vrai chef d'entreprise que je suis.

En 2025, on a donné une subvention de 13 000 € ; en 2026, on en est à 20 000 €, donc on est à 41 763 € de subventions pour une superproduction de 1 t qui a rapporté 1 400 €. Bravo.

Nous voterons bien évidemment contre.

**M. LE MAIRE.** – D'accord.

M. RAHMOUNI, pour une réponse.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Dans la vignette Panini de M. RIVA, j'avais le chef d'entreprise et pas le garde forestier, le spécialiste de voiture, l'homme fort ou je n'en sais rien. Il n'y a pas de souci.

Un truc qui vous a peut-être échappé, là encore, dans le contexte actuel, il y a un moment donné, il y a aussi un certain nombre de mélanges des genres. Être à la tête d'une collectivité, oui, ce n'est pas une entreprise. En effet, notre objectif n'est pas de faire du chiffre.

Deuxièmement, cela me paraît aussi curieux parce que je crois vous avoir vu sur vos réseaux sociaux soutenir à plusieurs reprises le milieu agricole et lorsqu'on a un projet d'agriculture directement en cœur de quartier populaire, plutôt que le soutenir, vous décidez de vous opposer à cela. Nous voyons bien là encore qu'au-delà des postures qui ne sont jamais dénuées d'un intérêt qui vous est propre et personnel, vous décidez de prendre en grippe et de jeter en pâture d'une certaine manière aussi un collectif de micro-fermiers qui fait cela de manière bénévole et dont nous saluons le travail qui est absolument remarquable sur un projet. Je vais reparler là à M. RIVA, le



chef d'entreprise qui sait très bien que lorsqu'il lance aussi un projet, il n'est pas à sa pleine mesure et à sa pleine capacité dès le premier jour de son ouverture. Ainsi, comme nous avons l'habitude de le faire depuis que nous sommes élus et si les Givordins nous font confiance, nous continuerons à faire aussi les différentes évaluations et à faire les ajustements pour que les choses fonctionnent bien correctement. Si ce n'était pas le cas, nous n'aurions à chaque fois aucun mal à dire le pourquoi et ce que nous avons décidé de mettre en place pour corriger les différents aspects.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

M. HAQUES.

**M. Hocine HAQUES.** – Cela sort du cadre municipal, mais se faire le défenseur des agriculteurs petits ou moyens – je ne vais pas parler des syndicats qui sont censés les défendre – ici, c'est bien parce que l'agriculture nous concerne tous. Sauf que défendre sur le terrain les agriculteurs, ce serait déjà bien. Les décisions là où les décisions se prennent, au Parlement européen – je ne fais de procès à personne – je vous invite à regarder qui vote pour la défense de nos agriculteurs et qui s'abstient et qui vote contre. Il est bien gentil de nous faire la leçon, de dire qu'on ne s'occupe pas de nos agriculteurs, mais il faut regarder ce qui est voté au Parlement et ailleurs.

Je pense que c'est une erreur de communication des partis de gauche, au plus large, qui s'interdisent presque de communiquer sur les agriculteurs et ce qu'ils vivent – c'est terrible –, sauf que quand les décisions doivent se prendre, il faut aller les prendre. Sauf que ceux qui monopolisent politiquement la parole des agriculteurs par défaut – parce que la gauche, au plus large, ne s'en saisit pas – sur le terrain, quand ils font mine de défendre les agriculteurs et qu'au Parlement, là où les décisions se prennent, ils votent contre eux, c'est un peu fort de café.

**M. LE MAIRE.** – M. MATHEY.

**M. Cyril MATHEY.** – Je voulais juste dire un petit point d'explication à M. RIVA, vous qui êtes un fan des agriculteurs et nous le sommes aussi. Je voulais vous raconter une petite chose qui s'est passée cette semaine avec le Conseil municipal des enfants. Avec Mme FERNANDES, Mme BATUT et Mme LAOUADI, nous avons accompagné le Conseil municipal des enfants à visiter le quartier des Vernes. Nous avons pu visiter la ferme urbaine et on devrait plutôt se féliciter d'avoir ce genre de projet sur ce quartier des Vernes parce que cela fera peut-être naître des vocations. Nous sommes dans un pays qui va perdre ses fermiers, en France, et en faisant peut-être visiter ce genre d'activité à nos jeunes, des vocations pourront peut-être naître. Je pense que ce projet est plutôt utile aux Givordins.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Juste un tout petit mot. Je ne suis pas d'accord avec vous, M. HAQUES, que la gauche ne défend pas l'agriculture. Elle la défend plutôt bien. Certains agriculteurs sont phagocytés par l'extrême droite et cela, je le regrette.

Par contre, pour reprendre le propos de M. RAHMOUNI, c'est quoi le projet de la ferme urbaine ? C'est juste un projet. On ne peut pas défendre d'un côté les agriculteurs et ne pas défendre d'un autre côté la ferme urbaine dans les quartiers. C'est cela notre propos. Aujourd'hui, nourrir les populations est vitale. Si les quartiers pouvaient s'auto-nourrir et revenir aux lopins de terre, ce serait idéal. Nous allons peut-être y arriver.

Les agriculteurs sont tout aussi aidés. Dans le cadre de la PAC, j'aimerais qu'ils puissent vivre du fruit de leur travail, mais malheureusement ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous voyons aujourd'hui qu'il y a des mécanismes des fonds européens dans le cadre de la PAC qui financent les agriculteurs même s'ils vivent une situation dramatique avec des investissements colossaux qu'ils ne sont pas capables de rembourser. Nous avons la même démarche avec les habitants des quartiers populaires pour faire de l'agriculture pour faire le petit lopin de terre. C'est cela la démarche et il faut saluer cette démarche vertueuse. On ne peut pas d'un côté dire qu'il faut



soutenir les agriculteurs et de l'autre dire que le petit lopin de terre, non, c'est scandaleux parce qu'on a mis de l'argent public dans ce projet. C'est regrettable, mais c'est comme cela.

Mme LAOUADI.

**Mme Nabiha LAOUADI.** – Oui, je voulais compléter vos propos. Il est important pour les habitants du quartier des Vernes d'accéder à des produits bio à bas prix et nous avons un nombre important de familles qui viennent s'alimenter grâce à ces jardins. Il y a certes un débat sur les agriculteurs, mais aussi un débat sur l'alimentation et l'accès à l'alimentation sur le quartier des Vernes.

**M. LE MAIRE.** – Cela me permet juste de rebondir, mais ce n'est pas vous raconter une petite histoire. Je vais faire comme M. MATHEY, mais je vais la faire très courte.

Lorsque les agriculteurs des Coteaux sont venus bloquer la 47, j'ai été les voir. J'ai discuté avec eux. Je leur ai demandé pourquoi vous ne venez pas vendre vos produits à Givors. Ils m'ont dit : « Monsieur, on ne peut pas les y vendre. On préfère les vendre sur les marchés lyonnais parce qu'il y a du pouvoir d'achat. Il n'y a pas de pouvoir d'achat à Givors. On ne pourra pas vendre nos tomates entre 4 et 5 € parce que les Givordins n'ont pas la capacité d'acheter ». Je vous dis ce qu'ils m'ont dit, ce que je comprends. Aujourd'hui, nous avons des Givordins qui n'ont pas la capacité d'acheter la tomate à 4, 5 ou 6 €. Il y en a certains qui ont la capacité de l'acheter, mais un grand nombre d'entre eux ne l'ont pas. Aujourd'hui, si on peut avec ces petits lopins de terre faire du bio et pouvoir produire sa tomate en été, ce sera une très belle avancée pour notre territoire et une très belle avancée pour nos concitoyens.

C'est une simple discussion que j'ai eue avec les agriculteurs qui bloquaient la 47 à hauteur de Givors. C'est une réalité économique et factuelle.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Deux votes contre : M. RIVA et Mme BODARD. Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

N° 10

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION OFFICE DES SPORTS GIVORDINS**

**M. LE MAIRE.** – Subvention exceptionnelle à l'association « Office des Sports de Givors », M. MEZIK, vous êtes le rapporteur.

Les personnes ayant un intérêt dans cette association-là doivent quitter la salle.

Mme KAHOU, vous partez et je tenais à saluer publiquement, comme je saluerai tout le monde, votre engagement au sein de ce Conseil municipal et vous remercier, vu que c'est la dernière séance de cette mandature. Bonsoir.

M. MEZIK, c'est à vous pour la subvention exceptionnelle à l'OSG.

**M. Loïc MEZIK.** – Merci, M. le Maire.

Comme vous le savez, notre ville est riche de sports et d'événements sportifs tout au long de l'année, et là, nous avons une première. Il faut aussi saluer l'initiative d'un de nos anciens agents avec l'office des sports que j'ai nommé, M. Jacques DEL PINO, qui est une des personnes à l'origine de ce beau projet qui concerne cette subvention.

En l'occurrence, cette subvention concerne l'organisation le 26 avril prochain d'une course nommée « Course nature des 2 Vallées ». C'est une première sur notre ville et nous espérons



attirer environ 500 participants pour cette première édition. Trois parcours seront proposés à la population, dont :

- un premier parcours de 1 à 2 km, en fonction de l'âge des enfants – c'est pour les enfants de 6 à 12 ans – autour du parc des sports – si vous faites le tour complet du parc des sports, c'est exactement 1 km, donc nous avons cette chance – avec arrivée devant le terrain de rugby et sa tribune pour que ce soit un peu *fun*, avec des supporters, etc., au niveau de l'arrivée ;
- deux autres parcours pour les vrais sportifs, dont un premier de 11 km et un deuxième de 19 km pour les acharnés, puisqu'il y aura un parcours assez compliqué, certains élus que je ne citerai pas l'ont déjà testé et on m'a dit que ce n'était pas évident.

Pour terminer, le retrait des dossards se fera le vendredi, en amont, soit au service des sports, soit directement au magasin Rrunning de Mornant, qui pourra vous donner les dossards le vendredi 24 avril et le samedi 25 avril. C'est important.

Autre information importante puisque nous essayons aussi de faire quelque chose d'intéressant sur cette course, c'est que 1 € par dossard sera reversé à l'association « Lyon Basket Fauteuil ».

Pour terminer sur cette belle subvention, il est proposé, pour l'aider à organiser tout cela, d'octroyer un montant de 5 000 € à l'association « Office des Sports Givordins ».

Merci à vous.

**M. LE MAIRE.** – Merci. Je profite de cette occasion de faire passer le message pour inviter l'ensemble des Givordines et des Givordins qui nous regardent, même ceux qui ne nous regardent pas, à venir vous inscrire à cette belle « Course nature des 2 vallées ».

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 11

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES SAUVETEURS DE GIVORS**

**M. LE MAIRE.** – Subvention exceptionnelle à l'association « Les sauveteurs de Givors », M. MEZIK.

Tout élu ayant un intérêt avec la délibération est prié de quitter la salle. Il me semble qu'il n'y en a pas.

M. MEZIK.

**M. Loïc MEZIK.** – Merci encore, M. le Maire.

Comme je le disais, nous sommes riches d'événements et l'année 2026 va être riche d'événements importants pour le sport givordin, et notamment un de ses clubs les plus anciens, si ce n'est le plus ancien, « Les sauveteurs de Givors ». L'été dernier, ils ont pu figurer au championnat de France à Serrières et cette année, l'honneur revient aux Sauveteurs de Givors et à notre Ville d'organiser ce championnat de France de joutes. Ce sera sur le dernier week-end d'août, le 29 et le 30 août 2026.



Nous espérons que le public sera nombreux. Il y a de belles choses qui vont être prévues aussi en amont de l'événement. J'invite tous les Givordins et nos collègues du Conseil municipal à suivre cela de près parce que ce sera une belle fête au-delà du bassin de joutes.

Pour aider les sauveteurs et l'association, car cela implique de nombreux coûts organisationnels en termes de logistique, etc., il est proposé d'allouer un montant de 5 000 € pour Les sauveteurs de Givors, afin que cet événement se passe pour le mieux.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. M. RIVA, pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous remercie. C'est une très belle association qui a un rayonnement national puisque l'on voit les joutes givordines dans toute la France. La particularité, je vous le rappelle, c'est que contrairement à Lyon où l'on croise des bateaux à gauche, à Givors, on a la chance de les croiser à droite. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Juste pour compléter, cela veut dire que nous accordons une subvention exceptionnelle en plus de la subvention de droit commun aux sauveteurs. Cette subvention de 5 000 € représente un effort de la Ville pour cette finale de championnat de France des joutes à Givors.

Je tiens à préciser aussi que nous allons investir à hauteur de 36 500 € pour cette finale afin de réaliser plusieurs aménagements autour du bassin, car un tel événement nécessitera des cabines d'arbitres, des toilettes, etc.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de prise de parole. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Une subvention de 5 000 € à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 12

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DES VOYAGES SCOLAIRES DES ÉCOLES SIMONE VEIL ET PAUL LANGEVIN**

**M. LE MAIRE.** – Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre des voyages scolaires des écoles Simone Veil et Paul Langevin. Il y a là aussi des élus membres du conseil d'administration de ces écoles. Je suis de fait membre de ces conseils d'administration, donc je devrai quitter la salle. Je vais demander à Mme DEMIRAL et Mme PAILLOT de quitter la salle au titre de l'école Simone Veil et de l'école Paul Langevin.

Je vous demande de déléguer la présidence à M. RAHMOUNI. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

M. RAHMOUNI, vous avez la présidence.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Nous allons attendre que tout le monde quitte l'enceinte.

M. MERMOURI.

**M. Azdine MERMOURI.** – Merci, M. RAHMOUNI.

Deux subventions, une pour l'école Simone Veil et une autre pour l'école Paul Langevin, qui ont trait à deux voyages pédagogiques. L'école Simone Veil souhaite faire une sortie qui s'appelle « Sport nature ». C'est une sortie concernant 80 élèves qui se déroulera sur la période du mois de mai. Puis, l'école Paul Langevin, une autre sortie concernant 48 élèves, c'est une classe de neige,

donc ils partiront au mois de mars. L'ensemble des subventions, pour chaque école, s'élève à 1 500 € chacune.

Je précise que les autres écoles de la commune – il y en a un certain nombre, 19 –, ont aussi bénéficié d'autres subventions. Elles ont toutes soumis des projets pour cette année et elles ont toutes eu aussi des réponses favorables sur les différents projets qu'elles veulent mener.

Cette délibération a pour objet de donner une subvention exceptionnelle aux écoles Paul Langevin et Simone Veil.

Merci.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Il y a une demande de prise de parole de M. RIVA et ensuite M. SEMARI.

M. RIVA, la parole est à vous.

**M. Fabrice RIVA.** – Oui, je vous remercie, M. RAHMOUNI. Je trouve que c'est très important à nos enfants givordins, comme nous en avons eu la chance de le faire quand nous étions jeunes, parce que sans faire l'éloge de ce que j'ai fait quand j'étais plus jeune, les voyages en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, grâce à la Ville de Givors, c'est une fierté. C'est peut-être aussi pour cela que je suis là pour reproduire ce qui marchait bien. Le fait qu'ils aillent voir ailleurs comment cela se passe dans d'autres pays, l'organisation d'autres cadres, les sortir, c'est plus qu'important. C'est même primordial. On peut ne pas apprécier le pays dans lequel on va, mais en tout cas, quand on revient à Givors, on peut dire que ceci est bien, cela n'est pas bien, et cela crée du discernement du bien du mal et de la prise de position.

Je voudrais vous faire quand même remarquer quelque chose. Nous venons de voter et j'ai voté aussi 5 000 € de subventions exceptionnelles pour 500 participants, vous l'avez dit, cela représente 10 € par participant. Là, si vous voulez, pour 80 enfants, on va donner 18 €. Quand on voit l'incidence que cela a sur notre jeunesse, j'aurais souhaité que la Ville de Givors donne beaucoup plus.

Je vous remercie.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Vous répondez après, M. MERMOURI ? Nous faisons le condensé des autres prises de parole et puis vous faites une réponse globale, s'il vous plaît.

M. SEMARI, vous retirez votre demande de prise de parole parce que je ne vous vois plus ? Non. Je vous donne alors la parole.

**M. Ali SEMARI.** – Oui, je voulais savoir le montant de la participation des familles.

**M. Foued RAHMOUNI.** – La participation, à combien s'élève-t-elle pour les familles ?

Ensuite, M. HAOUES.

**M. Hocine HAOUES.** – Pour la subvention, quand il s'agit d'une randonnée, cela peut se faire. Par contre, je trouve 1 500 € juste pour une école de 30 enfants en moyenne pour une classe de neige, car cela peut être pour des familles qui n'ont pas l'habitude d'envoyer des enfants en classe de neige. Je n'ai pas regardé le détail des activités qui vont être proposées, mais il y a une part d'équipement – vous voyez ce que je veux dire – qui peut représenter des sommes importantes pour certains. 1 500 € je trouve ça juste.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Votre réponse, M. MERMOURI, s'il vous plaît.

**M. Azdine MERMOURI.** – Sur le montant alloué de 1 500 € pour chaque école, il faut revenir dans un contexte plus global sur l'ensemble de la commune. Comme j'expliquais en conclusion tout à l'heure, nous avons 19 écoles et chaque école porte en général 3 à 5 projets. Si vous multipliez le nombre par le nombre de projets, on arrive à peu près à une soixantaine de projets. Par souci d'équité, nous sommes contraints et nous essayons de faire en sorte que toutes les écoles



puissent bénéficier de différentes sorties et des différents projets. Là, nous venons au-delà de la subvention classique que l'école peut avoir. Nous venons rajouter encore un peu plus de subventions parce que le projet est plus conséquent. Nous aurions aimé aller plus loin indéniablement, mais encore une fois, il y a des contraintes et des limites à ce que nous pouvons faire.

Sur le montant des participations des familles, c'est variable. Sur l'école Paul Langevin, les familles auront à participer à hauteur de 200 € à peu près. Sur l'école Simone Veil, c'est un petit peu moins, nous sommes plutôt à hauteur de 150 € par famille. J'ai pu échanger avec les deux directions des écoles pour savoir si ce montant de ce reste à charge familiale était quelque chose de compliqué ou pas. Il s'avère que non, ces subventions-là viennent justement pour aider et amoindrir la participation des familles. Aujourd'hui, à ce stade, les directions n'ont pas montré de difficultés particulières avec le montant des subventions que nous leur avons attribué.

Voilà ce que je pouvais rajouter sur cette délibération. Merci.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Merci pour ce rappel, M. MERMOURI, qui précise que nous ne laisserons pas, à Givors, empêcher des jeunes givordines et des jeunes givordins aussi, dans le cadre de leur parcours de scolarité, de pouvoir bénéficier de ce type d'opportunité du fait de contraintes financières. Nous restons en lien avec les différents établissements scolaires.

S'il n'y a plus de prise de parole, je vais donc procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour les écoles et pour les enfants.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 13

## **BILAN DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES (VVV) ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2025**

**M. LE MAIRE.** – Merci, M. RAHMOUNI. Bilan du dispositif « Ville Vie Vacances » et versement des subventions pour l'année 2025, le rapporteur était M. D'ANGELO.

Certains élus doivent quitter la salle, notamment M. RAHMOUNI, M. MEZIK et Mme BRAHMI au titre des centres sociaux et au titre de la MJC. Étant donné que je suis membre de droit de la MJC, je dois aussi quitter la salle.

Par conséquent, Mme ALLALI, je délègue la présidence. À la prochaine mandature, on n'aura plus cela. Y a-t-il des votes contre pour la présidence de Mme ALLALI ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté.

Mme ALLALI, vous présidez le Conseil et M. D'ANGELO, vous en êtes le rapporteur.

**Mme Dalila ALLALI.** – Nous allons attendre que tout le monde soit sorti.

M. Gregory D'ANGELO.

**M. Gregory D'ANGELO.** – Merci. Je précise que je devrai également sortir à la fin de la délibération parce que je suis membre du CA de la MJC.

L'objectif de la délibération est de voter le montant annuel de la subvention versée par la Ville aux 10 séjours et sorties VVV qui ont été organisés en 2025 et qui ont permis à de nombreux jeunes inscrits à l'espace jeunesse, à la MJC, aux centres sociaux et à la Sauvegarde d'effectuer des séjours loin de Givors durant les vacances scolaires ou estivales.



Le dispositif « Ville Vie Vacances » est cofinancé par l'État, la CAF et la Ville. Ils se réunissent sous la forme d'une commission trois fois par an et ils votent le financement de séjours et de sorties à partir de critères définis tels que favoriser la mixité, sortir loin du territoire, allier des valeurs républicaines et culturelles ou encore le fait que les jeunes doivent être acteurs de leur projet.

Le tableau que vous avez sous les yeux présente le nom et le porteur du projet, la date et le montant alloué par l'État, la CAF et la Ville.

Pour 2025, ce sont 10 projets financés et la Ville a participé à hauteur de 8 000 €. Je ne peux pas citer tous les projets, mais je voulais mettre en avant trois séjours organisés :

- des sorties ski à Chamrousse qui ont permis à des jeunes de skier pour la première fois ;
- un séjour de trois jours à Paris où une dizaine de jeunes ont découvert l'Assemblée nationale, le Sénat, la tour Eiffel ou encore Notre-Dame ;
- huit jeunes de la MJC qui ont séjourné en Alsace, qui ont découvert les marchés de Noël de Colmar et Strasbourg et qui ont visité le seul camp de concentration basé en France à Struthof.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'y aller, on a tous vu à la télévision ou dans des livres des images de camp, mais quand on voit de ses propres yeux ce qui s'est passé il n'y a pas si longtemps à l'échelle de l'histoire, on n'en ressort pas indemne quand on sort du camp. Cela s'est passé avec ces jeunes qui ont été marqués par cette visite et c'est très important de faire perdurer ce devoir de mémoire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs au VVV ;
- d'allouer une subvention de 6 000 € la MJC, de 1 500 € aux centres sociaux et de 500 € à la Sauvegarde. Cela fait 8 000 € en tout ;
- de dire que les dépenses concernant ces projets seront imputées au budget de 2025.

Je vous remercie.

**Mme Dalila ALLALI.** – Merci, M. D'ANGELO.

J'ai une demande de prise de parole de la part de M. SEMARI, vous avez la parole.

**M. Ali SEMARI.** – Merci. Je voulais savoir si ce dispositif profite à des enfants porteurs de handicaps.

**Mme Dalila ALLALI.** – Je pense que oui.

M. MERMOURI.

**M. Azdine MERMOURI.** – Je confirme que le VVV n'a pas de critères liés au handicap. Par contre, il y a des précautions à prendre. Pour les bons que le VVV peut apporter, nous devons créer les conditions pour que l'enfant soit accueilli de façon convenable. Très souvent, ce n'est pas le VVV qui va contribuer à ce que l'enfant soit accueilli de façon adaptée. Ainsi, ils vont fournir une participation et puis charger la Ville, moyennant des moyens souvent humains, de faire en sorte que l'enfant puisse participer aussi.

**Mme Dalila ALLALI.** – Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est à l'unanimité. Formidable, deux fois et deux unanimités.

Vous pouvez revenir.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 14

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À  
L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026**

**M. LE MAIRE.** – Merci, Mme ALLALI. Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement) 2026.

Cette demande, auprès de l'État, concerne le remplacement des tableaux numériques interactifs dits « TNI » par des écrans numériques interactifs dans les écoles élémentaires et le déploiement d'écrans mobiles dans les écoles maternelles et dans les salles de réunion de la Commune. Le coût de l'ensemble de l'action de cette modernisation numérique est estimé à 112 906 € hors taxes. La Commune sollicite une subvention auprès de l'État de 78 885 €, correspondant à 69,87 % du coût hors taxes de l'opération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 15

**ATTRIBUTION CONTRAT DE CONCESSION – SERVICE PUBLIC EXTÉRIEUR DE POMPES  
FUNÈBRES – APPROBATION DES TARIFS**

**M. LE MAIRE.** – Attribution d'un contrat de concession, service public extérieur des pompes funèbres, approbation des tarifs, le rapporteur, Mme ALLALI.

Mme RUTON ne peut pas participer ni aux débats ni au vote de cette délibération parce qu'elle représente la Commune au sein de la SPL.

Mme ALLALI.

**Mme Dalila ALLALI.** – La Commune de Givors souhaite déléguer la gestion du service extérieur des pompes funèbres à la société publique locale (SPL) « Le Service Funéraire » via une délégation de service public (DSP), dont le principe a été approuvé par les délibérations en 2025 conformément au CGCT.

Cette SPL créée en 2016 par le syndicat intercommunal lyonnais assure des missions variées, comme le transport des corps, les obsèques, la crémation, etc., avec des infrastructures dédiées : chambres funéraires, crématorium, etc.

Le contrat joint à la délibération sera attribué sans mise en concurrence à un régime de quasi-régie, prendra fin en 2039 et imposera aux délégataires des obligations strictes : continuité de service, transparence tarifaire, prise en charge des défunts sans ressources.

La Commune conservera un contrôle via des rapports annuels des audits et des sanctions en cas de manquement.

Les tarifs qui doivent être également validés par le Conseil municipal incluent une redevance variable et une compensation pour les prestations sociales.

Il est donc proposé au Conseil municipal :



- d'approuver le projet de contrat de concession de service public et de le signer avec la société publique locale « Le Service Funéraire » ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de délégation ci-annexé et tous les documents afférents ;
- d'approuver les tarifs.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci. M. RIVA, pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous remercie. Ma première question, c'est : pourquoi avoir pris un délai de 13 ans dans le contrat ? Il y a apparemment un risque de non-service rendu. 13 ans, c'est un peu long.

Ma deuxième question c'est : est-ce que les tarifs proposés vont être mis en ligne ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Les 13 ans, c'est la durée de la structure.

**M. Fabrice RIVA.** – Oui, mais là, on signe un contrat pour 13 ans jusqu'au 31/12/2039. Une société existe, mais en fin de contrat, il existe le temps de la société.

**M. LE MAIRE.** – Le temps de la société, d'accord.

**M. Fabrice RIVA.** – Après, les tarifs vont-ils être mis en ligne ? Oui ?

**M. LE MAIRE.** – Oui.

**M. Fabrice RIVA.** – Ils seront ouverts au public. D'où le but de pouvoir comparer justement. Sans rentrer dans le détail, mais dans ces moments-là, on hésite. En général, on va au plus près de chez soi, on va au plus simple. Malheureusement, les tarifs n'étant pas forcément tous affichés et cela permettra de les avoir en ligne et de se dire que de chez soi, on peut comparer les prix.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – J'espère que l'agence de la SPL ouvrira le plus tôt possible sur notre commune et pourra servir nos populations.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 16**

**MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)**

**M. LE MAIRE.** – Mutualisation de moyens entre les communes membres de la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre du Plan intercommunal de sauvegarde, j'en suis le rapporteur.

L'objet de cette délibération est d'avoir un plan communal de sauvegarde dit « PICS ».

Pour coordonner la solidarité intercommunale sans remplacer les pouvoirs de police du maire, la Métropole de Lyon a élaboré son PICS en concertation pour mutualiser les moyens, les locaux et le personnel.



Je voudrais rappeler ici, à titre d'exemple, que les inondations du 17 octobre 2024 ont montré l'importance de la solidarité intercommunale, notamment : l'action forte de la Métropole de Lyon ; les repas qui nous ont été fournis aussi par la COPAMO et la Ville de Chabanière ; les matériels ; des agents venus nettoyer et évacuer les déchets des villes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Corbas, Vénissieux, Saint-Fons et Loire-sur-Rhône ; et des locaux pour accueillir temporairement les associations sportives, notamment à Chasse-sur-Rhône et à Grigny-sur-Rhône ainsi qu'Irigny.

Pour mieux accompagner et mieux coordonner cette solidarité, ce PICS était nécessaire, d'où mon courrier dans ce sens à la Métropole de Lyon dès janvier 2025. Je tenais à vous dire que je me réjouis de ce PCS ce qui permettra de mieux protéger notre commune et les communes de la Métropole en cas de catastrophe industrielle et climatique.

Nous avons pas mal de prises de parole. M. YOUSFI.

**M. Abdel YOUSFI.** – Merci. Juste pour vous signaler que nous n'avons pas assez d'éléments vu que nous ne participons pas à la gouvernance et à la commission. Ainsi, malheureusement, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous remercie. Je trouve que c'est une bonne avancée de mutualiser les moyens. Comme vous l'avez dit, on a besoin de tout le monde dans des périodes où cela peut être très compliqué. Je vous rappelle que sur notre bassin givordin, nous n'avons pas que les risques d'inondation, nous avons des risques technologiques, c'est-à-dire des risques industriels, nucléaires et biologiques.

Les risques technologiques trouvent leurs origines dans la manipulation, le transport ou le stockage de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement. Le risque de rupture de barrage, personne n'a la science infuse et en cas de catastrophe, il va falloir céder.

Malgré ce que vous avez dit, j'habite bien sûr Givors. Je l'ai subi de plein fouet : mon véhicule a été complètement sinistré, la maison familiale ravagée. Nous n'avons pas eu la fameuse sirène qui sonne tous les mercredis du mois. Nous n'avons pas eu non plus les alertes SMS, les mails et les appels aux conseillers municipaux. De ce fait, il faut tirer toutes les conclusions pour que l'on ne revive pas cela. On n'a pas eu de mort, mais malheureusement, quand on voit l'état du Rhône actuellement – je parle des inondations – et des précipitations qu'il y a en cours, je pense qu'il faut prendre le problème à bras le corps et faire tout pour que cela ne se reproduise pas.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Malheureusement, les choses vont se reproduire. Il faut le dire à nos concitoyens, il faut vivre avec le risque parce que le changement climatique est bel et bien là. Par conséquent, de ce que nous avons subi, nous allons très certainement le subir de nouveaux. Il va falloir s'y préparer.

Concernant les alertes, vous savez que les alertes ne dépendent pas du maire, il y a juste un petit SMS. Il y a l'application « illiwap », mais il y en a aussi un autre. Il y a une téléalerte au niveau municipal qui informent les gens de tout ce qui se passe sur la commune. S'ils ne s'inscrivent pas du fait du RGPD, s'ils ne font pas la démarche eux-mêmes, on ne peut pas les alerter. C'est la loi.

Par contre, FR-Alert, et notamment la sirène de l'Hôtel de Ville, elle est actionnée par la préfète de Région, la préfète du Rhône, mais ce n'est pas le maire qui l'actionne et peut actionner cela. Je ne peux actionner l'alerte que pour les gens inscrits.

Il y a eu effectivement le 17 octobre dernier un défaut d'alerte et tout le monde le reconnaît bien volontiers. J'espère que nous n'aurons plus ce défaut-là.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? M. YOUSFI, M. HAQUES et Mme KAHOU. C'est voté.



**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**M. LE MAIRE.** – Il est 21h04. Avant de passer à la dix-septième délibération, je vous propose cinq minutes de pause. Puis, nous reprendrons dans cinq minutes.

*Pause - Reprise*

N° 17

## CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER DE CENTRE-VILLE

**M. LE MAIRE.** – Nous reprenons la séance du Conseil.

Projet de délibération numéro 17, convention avec la Métropole de Lyon pour le financement d'un poste de manager de Centre-Ville, Mme ALLALI, rapporteur.

**Mme Dalila ALLALI.** – La Ville de Givors et la Métropole, avec l'appui de l'État, mènent à un projet territorial visant à renforcer l'attractivité du Centre-Ville, porté par un manager dédié depuis 2023. Ce poste est cofinancé par les deux collectivités. Il a permis de réactiver notamment les associations de commerçants, d'attribuer des locaux commerciaux via des commissions qui se sont réunies pour pouvoir les attribuer, d'organiser des animations et de structurer une stratégie globale, donc, il y a le design actif et les ateliers partenariaux. En 2026, les actions s'articuleront autour de quatre axes :

- la pérennisation des commerces dont nous voyons qu'ils tiennent bien parce que nous avons fêté les un an notamment de la pâtisserie, AB Pâtisserie sur la rue Roger Salengro ;
- nous allons continuer à soutenir les associations ;
- nous poursuivons les études qui sont menées notamment sur le Centre-Ville où Givors 2 Vallées, et
- puis la mobilisation de nouveaux locaux, par la délibération de Mme LAOUADI en début de séance, notamment sur l'acquisition de nouveaux locaux.

Initialement prévus jusqu'en 2025, nous proposons de prolonger ce dispositif d'un an avec un cofinancement métropolitain de 15 000 €, nécessitant la signature d'une convention. Pour mémoire, les conventions financières de cofinancement avaient été approuvées par le Conseil municipal par délibération en juin 2023, 2024 et 2025. Le tableau de financement vous est présenté dans la délibération. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention annexée entre la Métropole de Lyon et la Commune de Givors pour l'action de management du Centre-Ville de Givors, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et de dire que les recettes et les dépenses seront imputées au budget communal.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. M. YOUSFI pour une prise de parole.

**M. Abdel YOUSFI.** – J'aurais une question. Que voulez-vous dire par « Suivi de l'étude de la programmation de la Maison de justice » ? Y a-t-il un déménagement de prévu ?

**M. LE MAIRE.** – Suivi de quoi, donc ?

**M. Abdel YOUSFI.** – C'est marqué « Suivi de l'étude de la programmation de la Maison de justice et poursuite ».

**M. LE MAIRE.** – Mme LAOUADI, vous voulez répondre ?

**Mme Nabiha LAOUADI.** – Oui, M. YOUSFI. Nous vous parlons des anciens locaux de l'ancienne Maison de justice, qui sont dans la rue Roger Salengro, juste à côté de l'autoécole et qui



appartiennent à la Métropole. En rez-de-chaussée, vous avez un local que nous voudrions transformer. C'est un projet qui est en étude.

**M. LE MAIRE.** – M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Oui, je vous remercie. Après que vous avez fait preuve de votre bilan, des résultats.

- Le système fonctionne-t-il bien ? Je n'ai pas de souci à donner 5 000 € par mois à une personne qui rapporte l'ouverture de nouveaux commerces, qui crée un choc d'attractivité pour notre centre-ville. Mais honnêtement, ce n'est pas encore le cas, il y a encore du travail à faire.
- Pouvons-nous en profiter aussi pour l'étendre au reste des commerces de Givors ? J'ai entendu dire qu'il y a un commerce à Givors dont nous avons fermé le parking qui est en train de périlcliter, c'est un des seuls restaurants et il n'en reste plus que deux, de restauration traditionnelle à Givors. Ne pouvons-nous pas l'étendre pour aider ?
- Ma question pour le commerce, c'est « Pourquoi ferme-t-on ce parking qui est nécessaire à la clientèle de ce restaurant ? »

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Déjà, rectificatif, nous ne payons pas 5 000 € le manager du Centre-Ville, j'aimerais bien, mais ce n'est pas le cas. Ensuite, nous ne fermons pas de parking. Maintenant que vous avez mis le sujet sur la table, apparemment nous essayerions de fermer un commerce : nous ne fermons pas de commerce et nous ne fermons pas le parking de ce commerce-là, bien au contraire. En revanche, il y a des nuisances la nuit et les gendarmes ou bien la police nationale verbalisent. A ce titre-là, une médiation a eu lieu entre le gérant du restaurant, les gendarmes et le commissariat avec ma présence, qui aboutit notamment à une solution qui n'a pas été acceptée par les gérants. Maintenant, charge à eux d'aller voir avec les autorités, les forces de l'ordre pour que derrière, le parking soit utilisé à bon escient, qu'il ne génère pas de nuisances sonores et gêne le sommeil de nos gendarmes. Voilà la réalité. Faire croire à la population que nous fermons les parkings des commerces, ce n'est pas vrai et ce n'est pas le cas. La Ville de Givors ne ferme pas de parking.

Par contre, il y a des problèmes de nuisances sonores la nuit. Les premiers à se plaindre, ce sont les riverains. Les riverains de ce commerce, ce sont les gendarmes, entre autres.

Comment ? Non, la journée, il est ouvert. Il n'y a aucun problème. Il n'y a aucun sujet en journée. Il y a juste ensuite une médiation, j'invite aussi les gérants à rediscuter avec les autorités et les forces de l'ordre.

Mme ALLALI, vous vouliez dire quelque chose ?

**Mme Dalila ALLALI.** – Je voulais quand même apporter deux, trois précisions. Factuellement, je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'élargir ce dispositif et d'avoir plus de moyens pour pouvoir l'élargir et accompagner plus encore les commerçants. Nous sommes arrivés en 2020, nous avons été réélus en 2021, c'est cela ? Deux commerces sur la rue Roger Salengro, dans la continuité de ce que nous vous disions tout au long de ce Conseil municipal. Vous ne voyez que le côté sombre de la lune, le côté allumé, en vérité, vous ne le voyez pas. Deux commerces sur la rue Roger Salengro. Est-ce qu'aujourd'hui, à l'heure actuelle, vous pouvez toujours dire qu'il y a toujours deux commerces sur la rue Roger Salengro, sur laquelle nous nous sommes concentrés durant cette mandature ?

Avec tout ce qu'il y a pour mettre en place, notamment les travaux dans les locaux, la préemption des commerces, le rachat, l'allocation, les commissions d'attribution pour pouvoir mettre des commerces qui soient pérennes et surtout mettre d'autres commerces que ceux qui existent déjà. Aujourd'hui, vous avez une pâtisserie, un magasin de vêtements, un magasin de dessous, une miellerie. Dans les très prochains jours, un charcutier, une crêperie. Est-ce que j'en ajoute ? C'est suffisant ? Est-ce que pour vous, ce n'est pas assez positif pour que ce soit mentionné véritablement ? C'est la question que je vous pose.

**M. LE MAIRE.** – Ici, nous ne posons pas de questions, nous essayons de voter des délibérations, Mme ALLALI.

**Mme Dalila ALLALI.** – Pardon, c'est la question que je pose à l'ensemble.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous remercie de me redonner la parole, c'est extrêmement rare, c'est très bien. Je n'ai pas dit que je n'étais pas content du travail du manager de Centre-Ville, j'ai dit que j'étais prêt à mettre 5 000 € par mois ou voir plus, pour que nous ayons un choc d'attractivité dans le commerce. Mais, habitant à Givors et connaissant Givors, il n'y a pas que deux commerces dans la rue Salengro, Mme ALLALI. Même avant vous, il y en avait quand même. En 2020, il n'y avait que deux commerces dans la rue Salengro ?

**Mme Dalila ALLALI.** – En 2020, il n'y avait que deux commerces dans la rue Salengro.

**M. Fabrice RIVA.** – Il y a longtemps que vous n'êtes pas passée dans la rue Salengro parce que la parfumerie, le pressing blanc, l'agence immobilière, nous rajoutons ? Nous continuons ? Il y en avait quand même un petit peu. Je vous rappelle juste que... comment ? Non, mais il n'y en avait pas que deux. Mais encore une fois, j'encourage cette démarche pour qu'elle s'étende au restant de la Ville. C'était l'objet de ma question.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – M. HAQUES.

**M. Hocine HAQUES.** – Juste, M. RIVA m'a coupé l'herbe sous les pieds, mais il ne faut pas caricaturer. Il y a plus de commerce. Bravo.

Non, mais je reconnais qu'il y a plus de commerces. Mais dire qu'avant, il n'y avait rien, que c'était le désert arabe et nous dire que, maintenant, il y a plein de commerces par rapport à la réalité ... Effectivement, il y a du mieux, je le reconnais le premier. Mais il ne faut pas dire qu'avant, il n'y avait rien non plus, que nous n'avons rien fait pratiquement. À l'époque, nous n'allons pas parler du passé, nous étions partis pour nous abstenir sur cette délibération.

Pour vous dire que ce n'est pas facile, ce n'était pas facile pour nous, cela ne l'est pas plus pour vous. À l'époque, en gros, nous avons pour objectif de vous écouter de faire fuir tous les commerçants de Givors. Nous sommes tous confrontés à la même situation, une population, je ne veux pas dire qui s'est paupérisé, mais quand même. Pour qu'un commerce puisse vivre, l'objet est d'avoir un prix minimum, sauf que nous n'avons pas « la strate socioprofessionnelle de Lyon » intramuros ou de Paris ou que sais-je. Tous les commerces de France et de Navarre sont confrontés à la même situation. C'est difficile de relancer du commerce en Centre-Ville avec Internet, avec tous les concurrents déloyaux. Nous parlions de l'agriculture tout à l'heure, quand nous mettons en concurrence un agriculteur français avec toutes les directives environnementales, sociales et tout cela. Je prends un exemple, une tomate qui vient d'Espagne polluée, comme ce n'est pas permis, avec des droits sociaux pour les agriculteurs, les aides qui viennent du Maroc ou de partout à la Méditerranée qui sont exploitées comme ce n'est pas permis, même en France, des



aides qui viennent, des travailleurs qui viennent du Venezuela, de Cuba, de tout un tas de pays où les types arrivent, ils sont exploités comme des chiens et nous mettons en concurrence les agriculteurs français avec ces produits-là et idem pour la consommation de bouche. Nous pouvons encore jouer un peu là-dessus, mais pour les vêtements, pour les choses comme cela, c'est démentiel. Ce n'est pas le cas, mais s'il y a une aide municipale, je ne sais même pas comment nous pourrions faire pour aider les commerçants qui s'installeraient.

**M. LE MAIRE.** – Mais si, je vais vous expliquer.

**M. Hocine HAQUES.** – Financièrement, je vais prendre l'exemple bateau, la marque « Pantalon » qui fait des jeans fabriqués en France. Le jean, il fait 79 €, vous allez sur Internet, le jean va venir de Chine ou de je ne sais pas où, vous le touchez 6 €. Comment voulez-vous qu'ils tiennent ?

**M. LE MAIRE.** – Nous avons une incompréhension collective. Mme ALLALI ne disait pas qu'il n'y avait que deux commerces dans la rue Salengro. Ce n'est pas qu'il n'y avait rien, ce n'était que la rue Salengro qui périssait. Vous avez tenté des choses par le passé. Certaines ont plus ou moins bien marché. Nous avons fait deux choses : à la fois engager un manager de centre-ville pour dynamiser en tout cas l'animation autour des commerces et faire l'acquisition des murs du tronçon entre utile et le bureau-tabac, un tronçon de 150 mètres. En faisant l'acquisition, nous permettons aussi à de jeunes commerçants de pouvoir venir s'installer avec ce que nous appelons des beaux précaires.

C'est ce qui a permis l'arrivée de la miellerie, l'arrivée de Madame Brand, magasin de vêtements, pâtisserie et tant d'autres, pour venir animer. Mais nous l'avons bien vu, c'est un travail de longue haleine. Ce n'est pas fini. Nous avons fait l'acquisition, Mme LAOUADI, d'à peu près pas loin d'une dizaine avec la Métropole. Ce sont des investissements colossaux. Ce n'est même pas la question du manager de Centre-Ville, c'est anecdotique, c'est l'animation. Le vrai sujet, c'est que nous avons repris les pas de porte de cette rue, nous avons donc la main et nous ne voyons pas s'installer n'importe quoi dans cette rue-là pour lui redonner cette vitalité.

Nous voyons bien que depuis les années 90, depuis même le milieu des années 80 et 90, cette rue a perdu certains de ses commerces, c'était une rue très commerciale. Souvenez-vous des vêtements Jacques et autres, Charles aussi. Tout le monde a connu cela, les Givordins que nous sommes. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, il faut venir redynamiser tout cela. Il y a de l'animation, notamment grâce à une manageuse de Centre-Ville qui a fait du bon travail. J'espère que nous pourrions reconduire les aides, que la Métropole va nous accompagner au-delà d'une année pour pouvoir continuer. Nous souhaiterions pouvoir aller au-delà de ce tronçon rue Roger Salengro. Pour l'ensemble des commerces, il nous faudrait deux managers de Ville. On nous a même demandé, sur Givors 2 Vallées, de réaliser des animations autour des magasins de la zone commerciale. Ce sont donc des sujets qu'il ne faut pas prendre à la légère, des sujets qui sont longs à mettre en œuvre et qui sont importants pour redynamiser des villes moyennes, populaires et périurbaines comme les nôtres.

C'est beaucoup d'investissements, les dix commerces que nous avons achetés représentent pas loin d'un million d'euros, entre 600 000 € et un million d'euros d'acquisition. C'est de l'investissement autour de l'humain pour venir animer et donner l'envie à des commerçants de s'installer chez nous. Ce n'est pas tout de faire venir des commerces, mais il faut également consommer localement. Nous avons créé aussi, souvenez-vous en début de mandat, des chèques pour que les gens puissent le faire. Vous le reprochiez tout à l'heure, mais je tiens à le dire, cela participe à l'attrait de l'attractivité de la Ville, nous avons créé des places de parking dans le centre-ville. Si, vous ne pouvez pas dire cela, nous avons créé 47 places de parking. En plus de cela, il y a un projet de 47 places de parking créées dans le centre-ville, que vous soyez d'accord ou pas d'accord, c'est factuel, c'est un fait. Cela veut dire qu'anciennement DR Anselme à côté de l'église



Saint-Nicolas, c'est une vingtaine de places et du côté de la rue Marcel Paul, c'est aussi une vingtaine de places. Ce sont des places supplémentaires pour le commerce, notre nouveau plan stationnement sur la Commune participe à plus de rotations et à une meilleure gestion, la clientèle trouve des places pour venir consommer localement. J'invite nos concitoyens, bien évidemment, malgré les plateformes, malgré les grandes surfaces, à consommer localement, nous avons toujours appelé à cela ici à Givors.

J'espère ne pas avoir été trop long.

Mme LAOUADI.

**Mme Nabih LAOUADI.** – Rapidement, pour compléter les propos de M. le Maire, quand nous agissons sur le commerce, nous devons aussi agir sur l'habitat et le bâtiment. Aujourd'hui, vous avez pu voir qu'il y a une opération Malik-Oussekine qui est en cours et il y a une opération OPAH-RU, c'est une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, qui est en train de se mettre en place avec la Métropole de Lyon et qui viendra mettre en œuvre des aides à la pierre et à la réhabilitation des logements qui sont situés dans la rue Roger Salengro. Le commerce va aussi avec l'habitat et ce renouvellement. C'est important de le préciser.

**M. LE MAIRE.** – Très bien, merci. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prends pas part au vote.

Vote à l'unanimité de cette délibération.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 18

### **RENOUVELLEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO**

**M. LE MAIRE.** – Renouvellement de l'attribution d'une aide financière aux Givordins pour l'acquisition d'un vélo.

M. MATHEY.

**M. Cyril MATHEY.** – Il s'agit d'une délibération que nous prenons depuis 2021, dont vous avez l'habitude. La Commune de Givors souhaite reconduire en 2026 son dispositif d'aide à l'achat ou à la transformation de vélos électriques, pliants, cargos ou adaptés PMR, instaurés en 2020 et plébiscités par 128 bénéficiaires. Une subvention :

- de 100 € est proposée pour les vélos éligibles, hors batterie au plomb et speed bike et
- de 50 € pour les vélos musculaires sous conditions techniques, précisées dans une convention.

Les demandes dématérialisées via la plateforme « Toodego » doivent être déposées avant le 31 octobre 2026 pour un versement par virement après instruction. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place de ce dispositif.

**M. LE MAIRE.** – Très bien, merci.

M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous l'avais promis, M. MATHEY, Mme FRETY n'est pas là, nous n'allons pas en parler, même si elle siège à la Métropole et même si l'idée vient des écologistes de Lyon qui vous ont soutenus. En quatre ans, nous avons 128 dossiers, donc, un an, 32 dossiers. Ce que j'aimerais savoir, c'est combien de personnels municipaux ont eu le droit à ces aides ? Je vous rappelle qu'il y avait eu des primes pour le personnel communal s'il venait en vélo, c'est-à-dire que quelqu'un met son vélo dans le coffre et puis les cinq ou six derniers mètres, il vient en vélo et il a une prime. Il n'y a pas de contrôle. C'est comme cela. Je pense qu'ils ne le font pas. Mais après, pour répondre à vos interrogations tout à l'heure, ce n'est pas que je n'aime pas le vélo, c'est que j'ai besoin de me déplacer comme la plupart des gens qui vont travailler matin, midi et soir et nous nous rendons compte que, contrairement aux autres pays, parce que je vous l'ai dit, j'ai eu la chance avec la Ville de Givors de partir en Hollande où c'est le pays du vélo. C'est plat. Il n'y a pas de souci. Ils ont fait des grands axes où tout le monde prend son vélo le matin, les élèves, etc. C'est un plaisir de faire du vélo, sauf que moi, avec mon métier, comme beaucoup de Givordins, nous ne pouvons pas, nous avons des choses à transporter, nous avons besoin d'aller faire les courses. Nous ne pouvons pas y aller en vélo cargo parce que cela prendrait trop de temps, parce que nous habitons sur une côte. Il y a plein de raisons pour lesquelles nous n'aimons pas le vélo parce que nous ne pouvons pas, ce n'est pas que nous n'aimons pas, c'est que nous n'avons pas la possibilité de le faire. Je ne peux pas opposer les vélos aux automobilistes, vous, vous le faites.

Non, mais vous le faites. Ce matin, je suis revenu de Sainte-Foy-lès-Lyon, j'ai mis une heure et demie pour revenir à Givors. Il n'y a que des voies vélos, les voies sont réduites comme vous l'avez fait avant. Nous avons fait des autoroutes à vélo. Nous voyons quatre vélos par jour passer. Par contre, nous voyons des voitures qui traînent, des personnes énervées, qui ont besoin d'aller travailler, d'aller chercher les enfants, d'aller faire les courses, et les vélos les enquiennent. Là-dessus, vous avez rajouté des plans de circulation désastreux, avec des feux non coordonnés, ce qui fait que même en pleine nuit, cela bouchonne à Lyon. Je parle de Lyon, parce que nous faisons partie de la Métropole de Lyon, et nous sommes passé la Métropole la plus embouteillée de France. Nous sommes devant Paris.

Il y a un moment où faire du vélo, soutenir les personnes pour l'activité physique, c'est très bien, mais nous en avons marre du vélo à tout prix, ceux qui travaillent en ont assez.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

M. MATHEY.

**M. Cyril MATHEY.** – Je vais essayer de vous répondre tranquillement. M. RIVA, il va peut-être déjà falloir que vous appreniez que dans le Code de la route, il est écrit que la route n'appartient pas qu'aux automobilistes, c'est un premier point, la route et les usages qui sont à côté, c'est-à-dire les trottoirs, etc., il peut y avoir des piétons. Aujourd'hui, nous sommes dans un pays libre où les habitants ont le droit de se déplacer avec les moyens qu'ils ont choisis d'utiliser.

Aujourd'hui, le vélo, que vous le vouliez ou non, est en plein développement et nous souhaitons participer à l'accompagnement, à l'acquisition de ces vélos. Dans ces cas-là, nous ne parlons pas de vélo loisir, c'est juste un moyen de transport, c'est-à-dire que nous permettons d'aider les personnes qui ont la possibilité de se déplacer en vélo, parce qu'évidemment, tout le monde n'est pas capable de traverser Lyon et de faire 50 km en vélo pour aller à son travail, je suis bien d'accord avec vous, mais la personne qui travaille à un quart d'heure de vélo de chez lui, si nous lui permettons de le faire, de ne pas prendre sa voiture, de prendre son vélo et d'être en sécurité pour éviter les accidents, je pense que c'est plutôt une bonne chose.

Puis, je vais terminer mon propos en vous disant que peut-être que cela ne paraît pas beaucoup, 128, sur toute la Commune, je suis bien d'accord avec vous, mais ce sont les petites gouttes d'eau qui font les grandes rivières et les océans, M. RIVA. Je pense que c'est important de pouvoir aider



une petite quantité de personnes, c'est comme cela que peut-être nous changerons nos façons de vivre en société. La Ville est une façon de vivre en société. Peut-être que cela ne vous convient pas, mais nous voulons plutôt aider les habitants à utiliser le vélo, à se déplacer en sécurité à pied sur les trottoirs et de pouvoir aller travailler tranquillement.

**M. LE MAIRE.** – M. HAQUES et ensuite, je vous redonne la parole, M. RIVA.

**M. Hocine HAQUES.** – Puisque nous sommes sur la voie qui mène du pont de Chasse-sur-Rhône jusqu'à au-delà, jusqu'à Bans, même jusqu'à Loire, l'objectif de laisser la place au vélo, au mode doux était louable et l'est toujours. La route appartient à tous. Cela ne dépendait pas de la Commune de Givors ni des communes environnantes, sauf que dans le package, il n'y a pas été mis et cela devrait être fait au niveau national. Effectivement, il y a des personnes qui sont des artisans, qui sont obligés de prendre leur véhicule, nous ne pourrions pas y échanger.

Vous avez dû le faire, mais je vous engage à vous mettre au pont de Chasse-sur-Rhône le matin, vous voyez la ribambelle de 38 t qui stagnent et qui bouchonnent tout. Nous avons pris un bout du problème sans mesurer le reste. Si déjà toutes ces 38 t, ceux qui font juste traverser le territoire, étaient mis sur des trains, je pense que cela améliorerait pas mal les choses. Faire en sorte que les transports en commun, le train, quand les Givordins veulent aller au boulot, la gare est située là où elle est, qui sont obligés de venir de Loire, même de Vienne maintenant, qui viennent se garer à la gare de Givors Ville, cela fait du monde.

Après, sur l'aspect, nous n'étions pas du tout contre – et nous ne le sommes pas toujours – le fait de laisser la place au vélo et au mode doux, surtout que toute cette zone était hyper accidentogène et mortifère, puisque je ne sais plus combien de Givordins y ont laissé leur vie, cela a permis de diminuer la vitesse. C'était aussi un peu l'objectif et tant mieux, mais tous les riverains qui habitent les bords de la route respirent et ont du carburant dans les narines du matin au soir. Il est vrai qu'un bout du problème a été réglé, mais le gros bout était de mettre les 38 t là où ils devraient être, sur des trains quand ils font juste la traversée. Je ne dis pas les dessertes locales, c'est autre chose. Dans le lot, il y a quand même pas mal de véhicules qui n'ont rien à faire sur la route.

**M. LE MAIRE.** – OK.

M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous remercie de m'avoir donné la parole. J'ai oublié deux points.

Encore une fois, je ne suis pas contre le vélo, mais à votre place et à celle de Mme FRETU, j'aurais fait venir les Vélib à Givors. J'aurais mis des box sécurisés. C'est facile de dire que c'est en cours. Nous mettons une subvention, nous faisons venir 10 Vélib à Givors et voilà. Je vote pour en plus.

Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. LE MAIRE.** – M. JOUVE.

**M. Robert JOUVE.** – Je voudrais donner quelques chiffres par rapport à ce qui vient d'être dit concernant la piste cyclable au sud de Givors, que nous avons qualifiée d'autoroute à vélo, je trouve que oui, pourquoi pas, cela ne me dérange pas. En disant qu'il y a trois ou quatre vélos qui passent par jour, c'est faux, vous ne pouvez pas dire cela aux Givordins. J'habite dans le quartier, donc je le vois tous les jours parce que j'y passe tous les jours.

D'une, sur cette portion de route passe la ViaRhôna, c'est 100 000 vélos par an, donc 270 vélos par jour en moyenne. Pendant l'hiver, il y en a un peu moins, mais pendant l'été, il y en a beaucoup plus que cela. Nous ne pouvons pas dire que ce sont trois ou quatre vélos, ce n'est pas vrai. Il faut que les habitants se rendent compte, il passe sur la voie au sud de Givors 100 000 vélos par an. Quand la piste cyclable s'est faite, les buts que nous voulions atteindre aussi étaient de sécuriser la route pour que les enfants puissent aller au collège en toute tranquillité. Ils n'y vont pas encore beaucoup, mais il y en a pas mal aujourd'hui qui y vont en trottinette. Si vous passez aux heures d'ouverture du collège et de fermeture, vous verrez qu'énormément d'enfants vont en trottinette au

collège et en reviennent. Rien que pour cela, il faut les sécuriser et les mettre en sécurité, je pense que nous avons atteint un objectif que nous nous étions fixé.

Puis, concernant les riverains, j'ai entendu parler de la pollution des camions, etc., ce n'est pas la piste cyclable qui l'a fait augmenter ou baisser. Je pense qu'elle l'a plutôt fait baisser parce que les camions et les voitures vont moins vite donc, il y a moins de pollution. Je voulais juste rétablir ces vérités-là et ne pas entendre des choses fausses.

**M. LE MAIRE.** – M. MEZIK.

**M. Loïc MEZIK.** – C'était juste pour préciser à M. HAQUES, en tant que cheminot – nous sommes quelques cheminots ici, élus – au niveau du train, ce n'est pas une compétence de la Mairie. Nous nous battons avec mes collègues élus depuis des années, avec la Région notamment, et M. WAUQUIEZ – pour ne pas le citer – qui est un grand amateur des trains et qui a fait le nécessaire pour réduire un maximum de trains ces dernières années. Ce n'est pas un amoureux du train. La stratégie est nationale. Malheureusement, la Ville subit les stratégies nationales qui sont la casse du fret qui dure depuis des années.

Évidemment, nous sommes d'accord que les camions ne devraient pas être sur la route, mais sur le train. Pour vous donner un chiffre, puisque vous aimez bien les chiffres, un train de 44 wagons chargés à bloc, c'est 88 camions. Je vous laisse imaginer si l'État français avait cela en tête et si sa préoccupation première était notre santé, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Merci.

M. RAHMOUNI.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Merci, M. le Maire.

Excusez-moi, M. RIVA, mais c'est une forme de boutade. Quand je vous ai écouté tout à l'heure lors de votre prise de parole, pendant un moment, j'ai même fini par croire que même chez vous, pour aller de la cuisine à votre salon, vous utilisiez votre voiture. Tellement, votre position était justement caricaturale. Personne ici ne dit que nous sommes absolument contre et résolument contre la voiture. L'objectif est de voir comment nous arrivons aussi à jongler entre les différents modes de déplacement, c'est aussi simple que cela, sans énumérer les métiers des uns et des autres, ne serait-ce que pour les membres de l'équipe municipale, évidemment que nous sommes un certain nombre à devoir prendre la voiture, pour le coup. Si nous avions le choix, nous utiliserions d'autres moyens de nous déplacer pour pouvoir le faire, sauf que la situation est ainsi faite.

Ensuite, lorsque je vous ai écouté également, j'ai eu même limite l'impression que des bouchons, il y en a uniquement à Lyon, à Givors et puis sur le reste de la planète, c'est un phénomène qui n'existe pas. Limite qu'il y a des chercheurs, des ethnologues, des observateurs qui viennent du monde entier pour regarder ce phénomène, tellement il est extraordinaire, tellement il est bizarre.

Enfin, le troisième point, vous évoquiez la question de l'aide à l'achat de vélo. Quelques recherches sur Internet suffisent. La Ville de Grigny-sur-Rhône l'a faite, la Communauté de communes des Pays Mornantais le fait aussi. Nous avons vu ces dernières semaines que vous avez aimé à vous prendre en photo avec les représentants de ces deux collectivités. Leur avez-vous aussi tenu ce même discours, à savoir que par la mise en place de ce type d'aide, ils étaient contre les personnes qui travaillaient ? Parce que, semble-t-il – et j'en terminerai là-dessus – dans le sens de votre propos depuis tout à l'heure, vous seul travaillez et nous tous ici présents, nous ne travaillerions pas. Ce serait intéressant quand même de pouvoir aussi, à un moment donné, pour le bien des Givordines et des Givordins, sortir des caricatures un peu faciles et puis donner au débat une forme de hauteur qui ferait gagner absolument tout le monde.

**M. LE MAIRE.** – M. HAQUES.

**M. Hocine HAOUES.** – Juste pour revenir sur le transport parce que là, nous parlons du transport ferroviaire, il y a un bateau qui passe tous les huit jours. Nous ne parlons pas du transport fluvial, je n'ai plus le nom.

**M. LE MAIRE.** – Je vous en dirai deux mots.

**M. Hocine HAOUES.** – Je crois que ce bateau, c'est l'équivalent de 138 t. C'est les chiffres qu'on m'a dits.

Sachant qu'il y a eu un reportage il y a peut-être huit mois sur le transport fluvial en Europe et en France en particulier, à savoir que c'est le patron d'entreprises. Ils ont eu la plus grande difficulté pour avoir du fret. Des fois, ils ont du fret qui vient d'Allemagne, etc., mais pour faire du transport, le Rhône, c'est une voie de transport et c'est terrible. Même là, malgré tout ce qu'on nous dit au niveau national, que nous voulons lutter contre le réchauffement climatique, etc., nous n'avons pas l'impression qu'il y a une volonté nationale.

**M. LE MAIRE.** – Si. C'est en cours, mais je vous en dirai deux mots.

**M. Hocine HAOUES.** – Merci.

**M. LE MAIRE.** – M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Le Conseil municipal est vraiment une inquisition. En général, nous nous y mettons à plusieurs. C'est mieux parce qu'il y a un effet de groupe, mais je vous encourage à venir avec moi travailler. J'étais à Sainte-Foy-lès-Lyon hier. Demain, je repars à Lyon 5. Croyez-moi qu'il n'y a que dans la Métropole de Lyon que c'est comme cela parce que tout est fait pour embêter les automobilistes. Vous n'y croyez pas, il n'y a pas de souci, mais vous savez, les travailleurs, comme vous dites – et nous en faisons partie – ils le ressentent, ils le vivent tous les jours et ils en ont assez. Le choc d'attractivité de la Ville va être fait par un bon plan de circulation, un bon plan de stationnement. À un moment, il faut arrêter d'embêter les habitants.

Clairement, Laurent WAUQUIEZ et vous vous êtes montrés, les attaques sur la personne sans arrêt, cela a été votre fort. Là, c'est le dernier Conseil, je me lâche. Nous n'avons pas le droit de donner notre avis ici parce qu'il n'y a que vous qui avez la science infuse, il n'y a que vous qui avez raison. Nous, les personnes de droite, à droite de Mélenchon, nous sommes tous des méchants, des capitalistes. Non, Monsieur, nous sommes des travailleurs. Ma famille a travaillé à Givors depuis plusieurs générations. Nous avons de la sueur et nous y allons tous les matins et nous nous sentons bien. Cela vous ennuie. La vie est belle. Nous sommes heureux. Nous y allons en voiture et cela vous fait mal. Le week-end, je prends mon vélo parce que bien sûr que je vais voter la délibération, pour 100 €, il n'y a pas de débat. J'aime bien faire du vélo en loisir, mais pour aller travailler, je ne peux pas et je ne suis pas jaloux de ceux qui peuvent. Je ne peux pas comme beaucoup de Givordins.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. S'il vous plaît, je vais essayer de conclure un peu.

Pour une simple attribution d'aide financière de 100 € pour des vélos, nous avons fait le tour du monde, mais parfois, certaines délibérations valent bien un tour du monde. Nous allons continuer ce tour du monde.

Juste pour élargir un peu plus le débat puis je vais conclure, nous parlons aussi de Marseille 2030, des trimodalités : fluviales, ferroviaires, routiers. C'est en train de se mettre en place. C'est même en cours. Autour de Givors, il ne faut pas oublier que vous avez le port à Loire-sur-Rhône. Là-bas, ce sont 300 camions par jour. À Grigny-sur-Rhône, La Vie Claire, on nous annonce entre 150 et 200 camions par jour. Je ne vous parle pas de Montagny. Tout autour de chez nous, il n'y a que des dépôts, que des transporteurs.

Au final, qui subit les pollutions ? Qui subit les camions ? Ce sont les Givordins et les Givordines. Que venons-nous dire ici, dans ce Conseil municipal ? Au lieu de nous serrer les coudes et de nous dire : « On veut moins de camions et on veut de la santé pour nos enfants, de la protection



pour nos enfants », nous disons : « Non, il faut plus de voitures, il faut plus de tuyaux, plus de routes ». C'est là où cela devient risible.

Je suis fier que nous ayons fait cette piste cyclable, que nous protégeons nos enfants qui vont au collège Paul Vallon, parce que c'est avant tout pour eux. Ils vont en vélo ou en trottinette. Regardez en journée, quand vous dites : « Oui, les camions bouchonnent », effectivement, ils bouchonnent. Je l'ai bien vu et je le vois bien au quotidien. Par contre, je les invite à les passer ailleurs. Quand vous avez la pression des autres communes et de la Région et même, d'une certaine manière, de la Métropole en nous disant : « Il faudrait un deuxième pont sur Givors », j'espère que nous n'aurons jamais de deuxième pont à Givors, j'espère que nous nous battons tous collectivement pour cela parce que s'il y en a, cela va encore tuer plus Givors en termes de circulation. Par contre, il n'y a aucune autre ville, sauf Loire-sur-Rhône, qui souhaite un pont au sud, qui souhaite un pont sur sa commune. Nous le soutenons. Toutes les autres communes disent : « Non, non, pas de pont chez nous, pas de route chez nous ». Nous avons soutenu le fait d'arrêter la 45, mais ensuite, ils sont tous d'accord pour que les flux de circulation passent chez nous. Nous créons les conditions pour que nos concitoyens puissent rouler avec des modes doux en toute tranquillité. Je préfère qu'il y ait des bus, des vélos ou des trottinettes, plutôt qu'il y ait des camions. Très honnêtement, je préfère que les camions aillent au sud, pour ceux qui sont au sud, ou aillent au nord et qu'ils ne passent pas par Givors, mais aujourd'hui, tout est fait pour qu'on passe à Givors. C'est pour cela que nous avons demandé, avec l'équipe de Construisons ensemble, la couverture dans la traversée de Givors. Pourquoi ? Parce que dans le quartier des Tours, dans le cadre du contrat local de santé, c'est plus 20 % de cancers et de maladies respiratoires. Nous allons refaire l'étude, mais les choses contre lesquelles nous devons nous battre, ce sont la pollution atmosphérique et les pollutions sonores.

Si nous ne faisons pas cela collectivement, nous devons regarder plus loin que le bout de notre nez, que le fait de nous exciter dans notre voiture parce que nous sommes dans des bouchons. Tous les matins, je suis dans les bouchons aussi. Je dépose ma fille au collège. Tous les matins, je vois ces bouchons-là et je vois certains Givordins ou certaines Givordines se disant : « Mais que fait M. le Maire ? », ou certains candidats qui disent en plein centre-ville : « Oui, il va falloir agrandir les voies, occupons-nous d'acheter tous les bâtiments qu'il y a le long des voies et puis d'agrandir les tuyaux ». Non, ce n'est pas cela.

Ayons un vrai débat avec nos concitoyens. Je pense que nous sommes plutôt dans le vrai. Demain, nous allons nous déplacer différemment, ce qui signifie faire en sorte d'alimenter le dernier kilomètre sans que les camions viennent emboliser nos villes. Aujourd'hui, nous sommes embolisés par quoi ? Par les camions qui viennent s'ajouter au transport en commun. Je pense qu'il nous faut plus de transport en commun, de bus, il nous faut plus de vélos, plus de trottinettes, pas sur les trottoirs, je le dis bien, même si certains de nos concitoyens ne respectent pas les règles, et plus de trains. Si nous avons plus de tout cela, nous aurions des villes plus agréables à vivre. Aujourd'hui, elles ne le sont pas forcément, mais elles le deviennent de plus en plus. Aujourd'hui, nous pouvons aller sur Bans avec cette voie cyclable et en même temps créer du cyclotourisme. Vous parliez tout à l'heure de choc d'attractivité : je pense qu'une piste cyclable répond à cette volonté, même ce qui a été fait par nos prédécesseurs, celle du long des Tours Thorez. L'idée est quand même d'aller jusqu'au pont de Chasse-sur-Rhône pour la réaliser complètement et que la ViaRhôna vienne chez nous. C'est un choc d'attractivité. Cela participe aussi à l'attractivité d'une ville, à permettre au cyclotourisme de s'arrêter dans notre ville et profiter de nos restaurants, de notre cadre de vie et de passer un petit moment. Il faut le prendre de façon globale.

L'histoire est devant nous. Ayons le courage de nous dire les choses. Oui, il y a des bouchons le matin. Par contre, nous devons changer, dire à nos politiques que nous avons arrêté la 45, mais où sont les 400 millions d'euros que nous devons mettre dans Givors aujourd'hui ? Ils vont bientôt disparaître. Où est le fait d'améliorer les cadencements des trains et la fréquence ? Ce ne sera pas avant 2040. Où est la couverture de l'autoroute dans Givors pour protéger nos concitoyens et



**N° 20**

**CONVENTION 2026 POUR L'UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORT QPV DES VERNES AVEC L'ASSOCIATION SOG BASKET**

**N° 21**

**CONVENTION 2026 POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE FUTSAL AU SEIN DU QPV DES VERNES AVEC L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

**N° 22**

**CONVENTION 2026 POUR L'UTILISATION DU CITY STADE SITUÉ EN QPV CITE AMBROISE CROIZAT AVEC L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

**M. LE MAIRE.** – Convention 2026 pour l'utilisation du terrain multisport du quartier des Vernes avec l'association du SOG Basket. M. RAHMOUNI.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Merci.

C'est avec cette délibération et puis les deux suivantes, cela en fait trois, sur la mise à disposition de différents sites à différentes associations :

- la délibération n° 20 qui concerne la mise à disposition du terrain de basket pour le SOG Basket ;
- la 21 qui concerne la mise à disposition du city stade des Vernes pour l'association Sport dans la Ville ;
- la n° 22 pour le city stade d'Ambroise Croizat, toujours pour l'association Sport dans la Ville.

L'objectif est de pouvoir mettre à disposition ces terrains aux différentes associations pour utiliser le sport comme levier d'inclusion, de réussite éducative, d'insertion sociale et professionnelle. Chers collègues, je vous demande de valider, de voter les principes de ces différentes délibérations.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

Pour la délibération n° 20, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**M. LE MAIRE.** – Pour la suivante, avec l'association Sport dans la Ville, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**M. LE MAIRE.** – Toujours pour l'association Sport dans la Ville, mais sur la cité Croizat, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**FUSION EN GROUPE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ÉDOUARD HERRIOT ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS**

**M. LE MAIRE.** – Fusion en Groupe Scolaire de l'école maternelle Edouard Herriot et de l'école élémentaire Jean Jaurès. M. MERMOURI.

**M. Azdine MERMOURI.** – Merci, M. le Maire.

Dans le cadre de la carte scolaire de l'année scolaire 2026-2027, la Direction des services départementaux, donc l'Éducation nationale, avec la Commune de Givors, nous souhaitons fusionner l'école maternelle Edouard Herriot et l'école élémentaire Jean Jaurès en un groupe scolaire.

Pour mémoire, la rentrée précédente, il y avait déjà eu une classe de maternelle qui a été ouverte sur l'école Jean Jaurès du fait que l'école Herriot n'est pas en capacité d'accueillir de nouvelles classes, dû à sa structure et à la classification de l'ERP.

Les conseils d'école ont été réunis le 6 et 10 novembre 2025 et chaque Conseil d'école a émis un avis favorable pour cette fusion.

Je rappelle ici que cette fusion va permettre d'avoir une direction unique pour l'ensemble des deux écoles, ce qui permettrait d'avoir à la fois une direction déchargée, donc qui serait à plein temps, qui permettrait justement de porter des projets pour l'ensemble des écoles, et puis d'avoir une cohérence pédagogique sur l'ensemble des deux écoles.

Je vous propose donc d'approuver cette fusion. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. YOUSFI.

**M. Abdel YOUSFI.** – Merci. Je voulais dire quelque chose concernant ces fusions des groupes scolaires.

Sous couvert d'harmonisation, ces fusions pour la rentrée 2026 suscitent des inquiétudes légitimes, de la colère, et beaucoup d'informations circulent, des vraies comme des fausses, mais disons-le clairement : si cette délibération ou réforme est présentée comme une harmonisation et une amélioration de la gestion, chacun aura compris qu'il s'agit d'un prétexte pour réaliser des économies sur le dos des personnels. Un projet inacceptable en soi, alors que s'est tenue ce jour, aujourd'hui, une grève pour dénoncer le projet de la refonte des brigades de remplacement à la rentrée 2026.

Afin de tenir compte des besoins particuliers des élèves en éducation prioritaire, les enseignants en REP, REP+, ont 18 demi-journées chaque année pour des actions de formation et de concertation.

Votre délibération s'inscrit dans la poursuite de la dégradation du service public, de l'Éducation nationale, alors même qu'il souffre déjà d'un manque de moyens humains et matériels subis depuis de longues années. Cette fusion traduit en réalité un désengagement financier de l'État et contribue à exclure les jeunes issus des milieux populaires du service public d'éducation. L'école va mal. Le Covid a été un révélateur de ces inégalités, mais aussi un prétexte pour renforcer la sélection, le tri social, dégrader les conditions d'exercice et de recrutement des métiers de l'éducation. Nous réaffirmons la nécessité de maintenir séparément et refusons cette fusion.



En conséquence, Hocine HAQUES et moi-même voterons contre cette délibération et réaffirmons que nos services publics de l'éducation ne sont pas des variables d'ajustement, mais des fondements pour une société plus juste et égalitaire aux services de tous.

Merci de votre écoute.

**M. Azdine MERMOURI.** – Y a-t-il d'autres questions ?

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Pas d'autres, M. MERMOURI.

**M. Azdine MERMOURI.** – Je vais faire une petite réponse. À vous entendre, nous avons l'impression que nous avons mis à mal l'Éducation nationale, que nous les avons mis plus bas que terre. Pas du tout, bien au contraire. Nous sommes plutôt sur une dynamique à l'échelle du territoire, un nombre d'enfants qui est plutôt en diminution. Cette délibération permet d'avoir une direction à plein temps qui soit focalisée en permanence sur à la fois l'accompagnement de l'équipe éducative et des enfants, et bien évidemment des parents aussi. Au contraire, je pense que c'est plutôt une plus-value pour l'ensemble de l'école. Puis, sur les conditions d'accueil, cela reste inchangé. En maternelle, les ATSEM restent comme c'est actuellement. Il n'y a aucun changement à proprement parler, si ce n'est que nous avons une direction commune pour avoir des projets pédagogiques cohérents sur les deux établissements et avoir, encore une fois, une direction en capacité d'accueillir dans les meilleures conditions les parents qui en ont grandement besoin.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Peut-être pour compléter le propos de M. MERMOURI, d'une certaine manière, ce que vous rappelez sur l'Éducation nationale, je peux le partager, mais là, ce n'est pas du tout le cas. Là, l'idée est d'avoir une décharge complète pour que derrière, qu'il y ait une direction unique à ces deux établissements, sachant que nous perdons des classes. Il s'agit peut-être de concentrer les moyens pour que nos écoles ne perdent pas des moyens administratifs. Cela permet également d'optimiser la décharge de l'enseignement et, surtout, d'avoir une seule direction – je le défends comme cela, j'essaie de défendre l'école au mieux, de là où je suis avec M. MERMOURI – le fait d'avoir un seul directeur ou une seule directrice dans un groupe scolaire, c'est aussi de la cohérence pédagogique.

J'entends bien ce que vous dites à l'échelle nationale. Effectivement, il y a des baisses, mais à l'échelle locale, nous prévoyons les choses de façon à ce qu'elles se passent mieux et différemment, afin de ne pas laisser passer le train et éviter que l'Éducation nationale nous dise demain : « Écoutez, vous allez avoir moins de temps de classe à tel endroit et moins de temps de classe à d'autres endroits, c'est comment on va assurer une cohérence ? » Anticipons, prévoyons les choses pour qu'elles soient mieux pour nos enfants, qu'il y ait un meilleur système éducatif.

Je suis d'accord avec vous, avec le fait d'aller nous battre auprès de l'Éducation nationale pour demander plus de moyens d'enseignement, plus de moyens pédagogiques, plus de moyens d'accompagnement notamment concernant les infirmières ou l'accompagnement psychologique pour nos enfants. Mais je pense, dans votre propos, que ce n'est pas l'objet de la délibération. Le combat n'est pas ici. Je partage ce que vous dites, je dis juste que nous nous adaptons aux besoins pour faire en sorte que l'école fonctionne encore mieux en étant un groupe scolaire. Ce n'est pas du moins, c'est du plus aujourd'hui. Voulez-vous avoir aujourd'hui deux écoles avec des moitiés de décharge ou des quarts de décharge ou bien avoir un enseignant dédié complètement à la direction du groupe scolaire et qui fera le lien et qui fera de la pédagogie ? Objectivement, au-delà de tout rapport politique ou politicien, je préfère avoir un directeur ou une directrice d'établissement, de groupe scolaire, qui puisse faire le lien avec le corps enseignant, avec la Ville et avec les familles que d'avoir quelqu'un qui n'a jamais le temps. Nous voyons bien comment cela se passe – M. MERMOURI pourra en parler – que ce soit avec les parents d'élèves, que ce soit avec les enseignants. Il y a toujours une chose qui ne va pas. Un groupe scolaire est plus cohérent.

Il y a un débat sur les moyens que met l'Éducation nationale sur nos territoires, c'est pour cela que nous défendons la question du REP+ pour nos collèges, du fait des IPS extrêmement bas, pour que nos collèges soient mieux armés, que nos élèves arrivent mieux armés au collège. Il s'agit également d'avoir des groupes scolaires dans lesquels la pédagogie est beaucoup plus cohérente, que les enseignants ne soient pas déchargés et qu'il y ait un directeur par groupe scolaire. Il me semble que c'est plus cohérent, mais après, chacun fait sa lecture.

C'est à peu près cela. Je n'ai pas dit trop de bêtises, M. MERMOURI ? Très bien. Voilà ce que je voulais dire.

Voulez-vous reprendre la parole, M. YOUSFI ?

**M. Abdel YOUSFI.** – Cela reste une suppression de poste.

**M. LE MAIRE.** – Non, c'est une création.

Je vais donner la parole à M. MERMOURI.

**M. Azdine MERMOURI.** – Non, il n'y a pas de suppression de poste.

**M. Abdel YOUSFI.** – D'ailleurs, le collègue Paul Vallon a voté contre.

**M. Azdine MERMOURI.** – Pas du tout.

**M. LE MAIRE.** – Non, c'est Jaurès.

**M. Abdel YOUSFI.** – Vous l'avez annoncé en début de Conseil municipal.

**M. LE MAIRE.** – Je vais laisser le soin à M. MERMOURI de répondre.

**M. Azdine MERMOURI.** – Je pense que vous mélangez un peu les délibérations. Ce soir, nous avons trois délibérations qui concernaient justement la fusion de trois écoles en groupe scolaire. Là, nous parlons de l'école Jean Jaurès et Herriot, où sur ces deux écoles-là, les conseils d'école se sont prononcés de façon favorable, et où il n'y a aucune suppression de poste. Bien au contraire, nous venons rajouter du temps supplémentaire à la direction qu'il y a actuellement à Jean Jaurès. Pour le coup, sur cette délibération, il n'y a aucune suppression de poste. Peut-être que vous me permettez de continuer sur la suivante.

**M. LE MAIRE.** – Nous allons voter cette délibération.

**M. Azdine MERMOURI.** – Je vais peut-être lui répondre sur l'école Henri Wallon.

**M. LE MAIRE.** – Nous y viendrons après, M. MERMOURI.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Deux votes contre, trois avec Mme KAHOUL. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prend pas part au vote : M. SEMARI et Mme BRAHMI.

Très bien. C'est voté.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**N° 24**

### **FUSION EN GROUPE SCOLAIRE DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LOUISE MICHEL**

**M. LE MAIRE.** – M. MERMOURI, vous gardez la main avec la fusion du Groupe Scolaire des écoles maternelle et élémentaire de Louise Michel, mais vous pouvez aborder, si vous voulez, Wallon qui a été supprimé.

**M. Azdine MERMOURI.** – Je vais commencer par l'école Henri Wallon et l'école Liauthaud que nous ne présentons pas en délibération, que nous avons retiré parce que, justement, au Conseil d'école, l'école Liauthaud était favorable à cette fusion, alors que l'école Henri Wallon n'était pas favorable, pas pour des raisons de suppression de poste ou autre, parce qu'il n'y en avait pas, c'était juste que le timing associé à cette fusion ne rencontrait pas les conditions. Il a été jugé préférable de ne pas voter pour parce qu'il manquait des éléments pour pouvoir prendre une décision de façon assez sereine. C'est la raison pour laquelle nous avons retiré cette délibération.

Maintenant, sur la délibération qui nous concerne, la numéro 24, la fusion en groupe scolaire des écoles maternelles et élémentaires Louise Michel, c'est pareil que la précédente, nous sommes sur une fusion de ces deux écoles.

Pour le coup, ces deux écoles sont vraiment dans le même bloc de façon géographique. Elles sont accolées l'une de l'autre. Pour les mêmes raisons que précédemment, à savoir d'avoir une direction unique sur l'ensemble des deux écoles, cela nous amène à avoir cette demande de fusion. Là encore une fois, les conseils de chaque école, élémentaire et maternelle, se sont positionnés et ont donné un avis favorable pour cette fusion.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Trois contre : M. YOUSFI, HAOUES et KAHOU. Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prend pas part au vote : M. SEMARI et Mme BRAHMI.

Très bien. C'est voté.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**N° 26**

**REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) –  
RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES**

**M. LE MAIRE.** – Révision de l'Autorisation de programme/Crédits de paiement (AP/CP) sur la restructuration du centre commercial et de services des Vernes. Mme ALLALI.

**Mme Dalila ALLALI.** – Le Conseil municipal a engagé le projet de restructuration du centre commercial des Vernes par la création d'une Autorisation de programme et de Crédits de paiement (AP/PC) en 2019, initialement dotée de 4 365 000 €. Ce montant a été révisé à la hausse en 2021 pour atteindre les 5,5 millions d'euros, suite au travail que nous avons mené pour revoir le projet, afin de tenir compte des évolutions du projet. En mars 2025, une nouvelle délibération a ajusté la répartition des crédits de paiement en raison des aléas rencontrés sur le chantier.

Une révision supplémentaire de l'AP/CP est désormais envisagée pour affiner cette répartition et garantir la poursuite des travaux dans des conditions optimales.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- modifier la répartition des coûts de paiement comme indiqué dans la délibération ;
- dire que les crédits de paiement pour l'année 2026 sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- autoriser M. le Maire à signer et à liquider les mandats de dépense à hauteur des crédits de paiement prévus.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Merci.



Y a-t-il des votes contre ? M. HAOUES vote contre et Mme KAHOUL aussi ou pas ?

M. YOUSFI, avec un temps de retard, a voulu prendre la parole.

**M. Abdel YOUSFI.** – Ce chantier dont nous ne voyons pas la fin, ce n'est pas de votre fait, mais c'est un chantier à rallonge et un financement à rallonge aussi.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

Nous sommes d'accord avec le non-soutien de la Région Rhône-Alpes qui nous doit 2,4 millions d'euros, qui a perdu en première instance. Je vous le rappelle, M. HAOUES.

*Intervention hors micro*

**M. LE MAIRE.** – Aussi.

M. RIVA, pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – Il faut arrêter de dire cela, M. le Maire. Nous ne nous permettons pas de dire que vous avez perdu en première instance et que vous allez être rejugé. Arrêtez cela. Il y a un procès en cours. Nous arrêtons avec la Région.

**M. LE MAIRE.** – En première instance, la Région a perdu face à la Ville de Givors.

**M. Fabrice RIVA.** – Vous avez perdu aussi en première instance, M. le Maire.

**M. LE MAIRE.** – Non.

**M. Fabrice RIVA.** – Si, vous avez perdu aussi. Vous avez été condamné aussi.

**M. LE MAIRE.** – Non. Cela n'a rien à voir.

**M. Fabrice RIVA.** – Si. Arrêtez.

**M. LE MAIRE.** – Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Cette fois-ci, que nous soyons bien au clair, cinq votes contre : M. HAOUES, M. YOUSFI, Mme KAHOUL, M. RIVA, Mme BODARD. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prend pas part au vote : M. SEMARI et Mme BRAHMI.

Très bien.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

N° 27

**RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) –  
RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT TERTIAIRE SIS 2 RUE EUGÈNE POTTIER POUR  
AMÉNAGER UNE CRÈCHE DE 48 BERCEAUX ET DES LOCAUX TERTIAIRES DANS LE  
DOMAINE DE LA SANTÉ**

**M. LE MAIRE.** – Ensuite, c'est l'AP/CP sur la réhabilitation du bâtiment de la crèche La Ruche Enchantée de 48 berceaux. M. MERMOURI.

**M. Azdine MERMOURI.** – L'AP/CP, comme ce qui a été dit précédemment, c'est juste une révision des différents paiements. Le projet a été terminé, l'opération est un franc succès. La crèche est opérationnelle, tourne bien. Les familles sont très contentes. Cependant, il convient de réviser un petit peu la répartition des crédits. Il reste à finaliser le paiement de tout cela. Il y aurait 116 000 € qui seraient approvisionnés sur cette année 2026.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote. Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 28

**RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N° 181 :  
TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS**

**M. LE MAIRE.** – L'AP/CP concernant les travaux de rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas. Mme FORNENGO.

**Mme Solange FORNENGO.** – La Commune a engagé en 2019 une autorisation de programme, dite AP/CP, de 443 000 € pour la rénovation des vitraux de l'église déjà classée monument historique.

En 2025, la dépose d'un vitrail, la baie n° 14, a été réalisée, mais sa restauration a été suspendue en raison d'un diagnostic patrimonial global du bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques visant à traiter les désordres structurels et infiltrations.

Ce diagnostic mené avec l'atelier THOMAS Vitraux et la Direction régionale de l'action culturelle (DRAC) impose désormais une coordination entre la restauration des vitraux et les travaux d'étanchéité. Nous voyons que nous avons là beaucoup de choses que nous pourrions mettre aussi sur le compte et qui sont mises sur le compte de la dette patrimoniale.

Pour 2026, il est prévu de restaurer la baie n° 14 et de déposer en urgence la baie n° 3, le coût en estimé à 42 000 €, nécessitant une révision de l'AP/CP pour ajuster les crédits et prolonger sa durée sous réserve de l'avancement des travaux sur l'édifice.

Il vous est donc proposé de :

- modifier la répartition des crédits de paiement jusqu'en 2028 comme indiqué dans cette délibération ;
- dire que les crédits de paiement pour l'année 2026 sont inscrits au budget primitif ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement pour l'AP/CP n° 181.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**M. Hocine HAQUES.** – Juste pour faire un peu d'humour quand même, sans cesse, vous revenez sur la dette patrimoniale et à la fin, cela commence à être un peu fatigant. Nous allons voter pour quand même.

**Mme Solange FORNENGO.** – C'est que la dette patrimoniale est lourde, M. HAQUES.

**M. LE MAIRE.** – Elle a été lourde à porter.

**Mme Solange FORNENGO.** – Elle est tellement lourde qu'elle ne peut que revenir sans cesse.

*Intervention hors micro*

**M. Hocine HAQUES.** – (...) quand nos gamins réussissent grâce à la bibliothèque, grâce à nos clubs de sport, grâce à tout un tas de trucs, il faudrait le dire aussi.

**M. LE MAIRE.** – Nous le disons.

**Mme Solange FORNENGO.** – Oui, bien sûr, et là, pour la beauté des vitraux et la beauté de ce monument Saint-Nicolas, indéniablement.



**M. LE MAIRE.** – Nous allons continuer à défendre le patrimoine givordin.

**Mme Solange FORNENGO.** – Tout cela demande de l'entretien.

**M. LE MAIRE.** – Surtout beaucoup d'argent dans le cadre des budgets.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien, c'est voté à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 29**

## **REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI WALLON**

**M. LE MAIRE.** – L'AP/CP concernant la restructuration et l'extension de l'école Henri Wallon.  
**M. MERMOURI.**

**M. Azdine MERMOURI.** – Merci, M. le Maire.

Une nouvelle AP/CP concernant ce programme d'extension de l'école Henri Wallon, qui est aussi arrivée à terme avec ce nouveau réfectoire et ces nouvelles salles de classe. Il convient de modifier un peu la répartition des différents paiements pour être aligné avec le calendrier actuel. Cette AP/CP a pour objectif, justement, de revenir recalculer ces différents paiements.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Merci.

Pas d'intervention ? Je le regrette. Je pensais que vous alliez dire : « Tiens, c'est super, vous avez fait des économies », parce qu'il s'agit tout de même de 60 000 €, j'aurais pensé que vous auriez fait la remarque, mais vous ne la faites pas, nous l'avons faite nous-mêmes. Une AP/CP qui fait des économies.

**M. RIVA** a noté que nous avons fait des économies sur cette AP/CP.

**M. Fabrice RIVA.** – Non, c'était pour faire quelques critiques sur l'extension de l'école Henri Wallon parce que j'ai participé à l'inauguration et au rendu des travaux. Je crois qu'il y a eu des réserves, de fait, sur ce dossier.

**M. LE MAIRE.** – Comme tous les chantiers, il y a des réserves.

**M. Fabrice RIVA.** – Ce n'est pas complètement terminé. **M. MERMOURI** pourra peut-être me répondre. Dans une cour d'école où nous avons connu soit du sable, soit des espaces paysagers avec simplement de l'herbe, des gazons, vous avez choisi de mettre des trottoirs assez hauts et dans lesquels nous avons fait comme d'immenses bacs à fleurs remplis de copeaux de bois. Je trouvais que cela allait mal vieillir dans le temps. Au bout de deux ou trois ans, ils seront à changer. Les enfants risquent de les manger. Le fait d'avoir des trottoirs, c'est très dangereux parce qu'en cour de récréation, on chahute. J'ai trouvé cela très dangereux. Je voulais vous en faire part.

**M. LE MAIRE.** – L'idée n'était pas de faire un débat.

**M. Azdine MERMOURI.** – Je pense qu'il y a des travaux qui, lors de l'inauguration, avaient été faits principalement pour l'inauguration puis aussi pour laisser le temps aux différents tènements autour de l'école de se stabiliser. Par exemple, j'ai en tête la fameuse pierre un peu rouge, est assez salissante, mais qui a été posée pour des raisons pratiques le temps que les terrains se mettent en place. Pour Les Copeaux, je vérifierai. Je n'ai plus en tête comment c'est fait concrètement. Tout cela pour dire que certaines réalisations ont été mises en place de façon temporaire.

Je rajoute aussi, pour compléter le propos, pour ceux qui ont l'occasion de passer devant l'école, très récemment, tout le barriérage a été mis en place, qui vient agrandir de façon assez très significative les cours. Pour ceux qui ont en tête l'école Henri Wallon, à son entrée, il y avait tout un tènement en herbe sur votre gauche, toute cette partie-là vient d'être complètement fermée et rendue complètement à l'école. Pareil pour le bâtiment ancien – maintenant, c'est la cuisine – qui est aussi complètement fermée. Je vous invite à vous y rendre. Vous verrez que les espaces que cela a créés pour les enfants sont assez considérables.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Je ne vais pas faire long, globalement, le réfectoire, les salles de classe qui ont été créées, c'est une belle réussite. Ensuite, il y a encore deux ou trois bricoles à lever, mais globalement, cette école est une véritable réussite pour cette AP/CP. En plus, nous avons fait 60 000 € en moins. Je le redis.

*Intervention hors micro*

**M. LE MAIRE.** – 360 000 € d'économie sur cette AP/CP. Il y a d'autres endroits où c'est un peu plus cher, comme le centre commercial des Vernes. Je regarde Mme ALLALI.

**Mme Dalila ALLALI.** – Parce qu'il le vaut bien.

**M. LE MAIRE.** – Cela faisait 50 ans et là, c'était une dette patrimoniale très lourde à porter. C'était une boutade, M. HAQUES.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien. C'est voté à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 30

### **REVISION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF DE BANS MAISON DU VÉLO**

**M. LE MAIRE.** – L'aménagement de l'espace associatif de Bans, Maison du vélo, M. JOUVE.

**M. Robert JOUVE.** – Merci.

Le Conseil municipal avait acté par délibération du mois de mars la création d'une AP/CP pour ce local. Comme je vous l'ai dit dans la présentation du budget, en raison d'un report du calendrier prévisionnel, le chantier n'a démarré qu'en novembre 2025, cela a entraîné une sous-consommation des crédits alloués pour 2025, donc une révision a lieu d'être.

Je vous demande de :

- réviser la répartition des crédits ;
- prévoir l'inscription au budget ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur de ces crédits.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

M. HAQUES.

**M. Hocine HAQUES.** – Pour cette délibération, nous n'allons pas participer au vote pour deux raisons. Dans le détail, il me semble qu'on ne parle pas du club de foot de Bans.

**M. LE MAIRE.** – M. JOUVE va vous répondre.

**M. Hocine HAOUES.** – Ce n'est pas de chance, c'est concomitant. Il va y avoir le déménagement de l'union locale, de la bourse du travail dans les locaux. À Bans, il y a toutes les réserves que nous avons émises, je ne sais plus à quel Conseil municipal, sur la surface allouée au syndicat.

**M. LE MAIRE.** – Ils ont été rencontrés récemment.

**M. Hocine HAOUES.** – Si, je ne reviens pas dessus, sauf que ce déménagement est concomitant. Ce n'est pas de votre fait encore. C'est la chasse. Je n'ai plus le chiffre, je n'ai pas envie de vous dire une bêtise, je vais essayer de regarder.

En gros, et pas que, en réalité, plus de 60 bourses du travail en France sont en danger pour différentes raisons. Je ne dis pas que c'est ce que vous visiez. Je ne vais pas vous citer les villes, il y en a un sacré stock, il y en a toute une série où les bourses du travail sont en danger et par volonté politique. Cela a mis un peu de doute dans la tête de tout le monde.

Après, sur le fait du club de foot de Bans, il me semble que je ne l'ai pas vu apparaître.

**M. LE MAIRE.** – D'accord. M. JOUVE va vous répondre.

**M. Robert JOUVE.** – En ce qui concerne le club de foot de Bans, il ne fera pas partie des locaux, tout simplement parce qu'ils ne nous l'ont pas demandé et qu'au départ de la transformation de ces locaux en Maison du vélo et en local associatif, ils nous ont signifié qu'ils n'avaient plus besoin de locaux. Ils nous ont eux-mêmes rendu leur clé. Ils ont déménagé leur local. Ils ont dit que le fait que nous ayons construit le petit stade de Bans dans la cité Peillon, à côté du gymnase, leur suffisait amplement et qu'ils n'avaient pas besoin de locaux dans la salle Brassens. Ce sont eux-mêmes qui les ont rendus. Il n'y avait eu aucune contrainte de ce côté-là.

**M. LE MAIRE.** – Aucune pression de notre part.

**M. Robert JOUVE.** – Nous avons rencontré M. DUGAVE et c'est lui qui a accepté, qui m'a même remis les clés dans ma boîte, pour ne rien vous cacher. Cela s'est fait d'une manière tout à fait cordiale et consentante.

En ce qui concerne la bourse du travail, la bourse du travail en tant que telle n'existe plus à Givors. Il y a des locaux syndicaux qui sont alloués aux organisations syndicales. Des réunions ont été menées avec eux pour leur présenter les plans. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises. Je n'ai pas entendu à ce jour de personnes qui n'étaient pas d'accord sur les locaux qu'ils avaient. Nous leur avons proposé un coup de main pour le déménagement, si je ne me trompe pas, qu'ils ont apprécié. Il n'y a pas de polémique sur ce sujet-là avec quelque organisation syndicale que ce soit.

**M. LE MAIRE.** – Nous maintenons leur présence sur notre territoire.

M. RIVA.

**M. Fabrice RIVA.** – Pour précision, l'association syndicale était la Fédération nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH), qui avait une permanence rue Charles Simon.

**M. LE MAIRE.** – Ils feront partie de la Maison des associations.

**M. Fabrice RIVA.** – Oui, c'est là où j'allais en venir aussi, c'était pour préciser les propos. Comme la PPMA de Givors, je sais que nous avons une salle partagée avec d'autres associations, sera-t-il le cas aussi là-bas ?

**M. LE MAIRE.** – Il y aura des salles partagées.

**M. Fabrice RIVA.** – C'est-à-dire que quand nous faisons une réunion une fois par mois ou une fois tous les deux mois, nous n'avons pas besoin d'avoir une salle attitrée, mais nous aimons bien mettre un classeur ou deux.



**M. LE MAIRE.** – Pour compléter votre propos, pour toutes les associations givordines nouvelles, nous allons de plus en plus partager les locaux. Nous n'avons plus les moyens d'avoir des associations qui ont leurs propres locaux, et ensuite nous payons chauffage, électricité, tout avec un usage très temporaire, voire même très peu où des moments, nous laissons chauffer des locaux vides à longueur de journée. Nous allons de plus en plus aller vers de la mutualisation, parce que nous n'avons plus les moyens de chauffer des bâtiments. C'est pour cela que nous concentrons, nous avons moins de mètres carrés, parce que derrière, c'est aussi des coûts pour la collectivité. C'est la réalité aussi.

**M. Fabrice RIVA.** – C'est du bon sens.

**M. LE MAIRE.** – Merci de le reconnaître.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ? Très bien, je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? M. YOUSFI, M. HAOUES et Mme KAHOUL.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 31**

#### **CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE**

**M. LE MAIRE.** – Là, c'est la clôture de l'autorisation de l'AP/CP concernant la restructuration partielle du centre nautique, M. MEZIK.

**M. Loïc MEZIK.** – Effectivement, encore une clôture de l'AP/CP.

**M. LE MAIRE.** – Non, c'est la première.

**M. Loïc MEZIK.** – Oui, mais j'ai cru comprendre que nous faisons des économies et que pour cette AP/CP, nous faisons quand même une économie de 8,58 €.

**M. LE MAIRE.** – C'est clair.

**M. Loïc MEZIK.** – Voilà, pour la petite blague.

Bien entendu, les travaux étant terminés, nous vous proposons de clôturer cette AP/CP qui avait été votée à la base en 2019, pour la petite histoire.

Merci à vous.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 32**

#### **SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE) AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV)**

**M. LE MAIRE.** – Système d'archivage électronique avec le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV). M. KUNESCH.



**M. Thomas KUNESCH.** – Bonsoir à toutes et à tous.

Les collectivités territoriales doivent respecter le Code du patrimoine pour la collecte, conservation et communication des archives étant dû aux documents numériques depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine de 2016.

Face à la dématérialisation, six communes du Rhône, dont Givors, ont lancé en 2018 un système d'archivage électronique avec le SITIV pour sécuriser les archives intermédiaires et définitives en conformité avec les normes légales et techniques.

Une politique d'archivage numérique validée par les acteurs locaux encadre les rôles, l'engagement de services, les modalités techniques et référentielles applicables.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place d'un système d'archivage électronique entre la Ville et le SITIV.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 33**

### **CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) DE LA MÉTROPOLE DE LYON 2025-2031 – ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**M. LE MAIRE.** – Convention intercommunale d'attribution de la Métropole de Lyon pour 2025-2031, attribution de logements sociaux. Mme LAOUADI.

**Mme Nabiha LAOUADI.** – C'est une délibération qui va susciter des réactions, je pense, mais en préambule, je voulais faire un état des lieux du logement social sur la Ville de Givors.

Aujourd'hui, la Métropole compte 80 000 demandeurs de logement. À Givors, 2 000 familles attendent un logement social. Le parc de logement social est composé de 3 400 logements, essentiellement en quartier prioritaire de la Ville.

Nous menons en parallèle une opération de relogement sur les résidences Jean Moulin et Louise Michel, avec plus de 350 familles concernées. À ce jour, il reste 50 familles à reloger, dont 97 % souhaitent rester à Givors, ce qui montre un attachement à notre ville.

Chaque année, à Givors, seuls 230 logements sociaux se libèrent, soit un taux de rotation de 6 %, fortement impactés par les crises énergétiques, économiques et immobilières. À cela s'ajoute le fait que les loyers à Givors restent très attractifs, ce qui renforce encore la demande. Concrètement, pour un logement libéré, ce sont en moyenne 10 familles candidates avec une seule attribution possible.

Face à cette situation, plus de 1 000 familles ont déjà été accompagnées dans le cadre des permanences logements mises en place par M. le Maire et moi-même, ainsi que le CCAS, tous les partenaires et les bailleurs sociaux. Cette crise est aussi accentuée par un report, car certaines communes de droite, telles que Sainte-Foy-lès-Lyon, Caluire-et-Cuire, etc., refusent la construction de logements sociaux.

Dans ce contexte inédit, la Ville de Givors s'inscrit pleinement dans la Convention intercommunale d'attribution 2025-2031, qui applique les lois Égalité, Citoyenneté et Élan visant à renforcer la mixité sociale, notamment dans les quartiers politiques de la Ville, avec un objectif de 75 % des



attributions aux trois quartiers de ressources les plus élevés, afin de lutter contre les déséquilibres territoriaux et améliorer le parcours des demandeurs et plus particulièrement les publics prioritaires, les personnes en situation de handicap ou encore les femmes victimes de violences conjugales.

Cette convention permettra de renforcer la mixité sociale, la solidarité métropolitaine, un meilleur accompagnement des familles et créer des outils de pilotage partenarial. C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver la Convention intercommunale d'attribution pour la période 2025-2031.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Merci, Mme LAOUADI.

M. HAQUES pour une prise de parole.

**M. Hocine HAQUES.** – Je vais essayer d'être synthétique et rapide.

Comme vous, nous faisons le tour des quartiers, nous allons voir les habitants. La mise en commun avec les autres bailleurs sociaux qui sont sur d'autres communes, je veux bien, sur le papier, tout fonctionne. Je ne vous parle pas des logements qui appartiennent à des organismes publics. Vous avez dû voir une vidéo qui a circulé. Là, j'ai vu carrément des champignons qui poussent dans l'appartement alors que la personne paye ses loyers.

**M. LE MAIRE.** – Ce n'est pas l'objet de la délibération.

**M. Hocine HAQUES.** – Je suis d'accord.

**M. LE MAIRE.** – Vous parlez de l'entretien, mais là, c'est du patrimoine.

**M. Hocine HAQUES.** – C'est vrai.

**M. LE MAIRE.** – C'est l'entretien du patrimoine des bailleurs sociaux pour lequel je vous rejoins. C'est un autre sujet.

**M. Hocine HAQUES.** – Sauf que les habitants de Givors ont l'impression d'être devenus un numéro. Je crois que c'est un numéro unique.

**M. LE MAIRE.** – Oui, c'est un numéro unique de logement, le NUD, de la demande.

**M. Hocine HAQUES.** – Je ne dis pas qu'avant, nous avions plus la main, nous ne l'avions pas plus, mais quand il y avait un service logement, il y avait moyen de discuter et de négocier, sauf que là, quand les habitants de Givors appellent ou quand ils ont quelqu'un au bout du fil, c'est ce que vous disiez, quatre ou cinq ans d'attente. Nous avons les deux. Il y a des habitants qui ont un appartement trop grand, qui voudraient avoir un appartement plus petit, on leur dit qu'il faut aller à Vernaison ou je ne sais pas trop où. Il n'y a pas que l'appartement, j'ai mes voisins, j'ai mes amis qui habitent à côté, on propose un appartement à Villeurbanne.

Si tout le monde jouait le jeu du logement social dans sa ville, nous ne serions pas moins confrontés à cette pénurie.

**M. LE MAIRE.** – M. HAQUES, je crois que c'est ce qu'a dit Mme LAOUADI. Vous confortez ses propos.

**M. Hocine HAQUES.** – Je veux dire qu'au niveau local, nous essayons de nous en sortir comme nous pouvons. Il y a un appartement qui se libère, il y a 10 personnes qui le convoitent, sauf qu'au niveau national, ils nous sortent des théories, tout un tas de choses, après, il faut mettre en application. Les villes qui ne veulent pas accepter du logement social se marrent. Ils ont une amende, mais c'est ridicule. Ils peuvent continuer pendant cinquante pages et nous serons toujours dans le même problème.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

M. RIVA.



**M. Fabrice RIVA.** – C'était pour rebondir sur ce que vous avez dit, Mme LAOUADI, parce que nous n'opposons pas les communes de droite ou les communes de gauche. Je pense qu'aujourd'hui, sur les logements sociaux – et j'en suis issu parce que je suis né sur le quartier Yves-Farge, j'ai grandi aux Vernes – je pense que les logements sociaux doivent rester quand même une transition et qu'une fois que les habitants ont bénéficié d'un logement social, ce n'est pas forcément à vie dans le sens où nous pouvons leur permettre d'accéder à la propriété et d'acheter leur propre appartement. Cela permet de se créer un patrimoine et surtout de léguer à nos enfants. C'est la priorité et je pense que c'est très important.

Concernant les communes qui refusent d'avoir plus de 25 % ou moins de 25 %, je vous rappelle qu'à Givors, nous avons 48 % de logements sociaux donc, nous sommes très nettement au-dessus de la moyenne nationale. Le préfet bloque simplement les permis de construire, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, si les communes n'ont pas 25 % de logements sociaux, elles ne peuvent plus obtenir de permis de construire. Ce que vous dites est complètement faux.

Par contre, j'aimerais avoir une confirmation ou une affirmation de votre part. Dimanche, sur le marché, j'ai quelqu'un qui m'a dit : « Ma fille a 30 ans, elle vit chez nous, elle travaille donc, elle aimerait trouver un appartement. Elle a fait une demande de logement social et on lui a dit : « Non, tu n'es pas prioritaire parce que tu travailles » ».

Pouvez-vous me le confirmer ? Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** – Mme LAOUADI.

**Mme Nabiha LAOUADI.** – Merci, M. le Maire, de me redonner la parole.

Concernant le logement social, juste pour répondre à M. HAQUES, je suis bien d'accord avec vous, mais le travail que nous avons mené avec toute l'équipe Construisons ensemble depuis le début du mandat, c'est aussi d'accompagner et de pousser les bailleurs à réhabiliter leur parc de logements sociaux. Aujourd'hui, nous avons obtenu 50 millions d'euros pour la réhabilitation du quartier des Vernes, Ambroise Croizat est en cours, Quai Lévy, Les Abricotiers et d'autres réhabilitations vont arriver en cours.

**M. LE MAIRE.** – C'est l'autre dette patrimoniale que vous n'aimez pas, mais c'en est aussi une. Cela veut dire pour le coup que les habitants subissent. Je ne dis pas que c'est la Ville, ce sont les bailleurs sociaux qui n'ont pas fait l'entretien de ces bâtiments-là. Il reste encore la moitié du parc social à faire et cela coûte énormément d'argent.

**Mme Nabiha LAOUADI.** – Si nous arrivons à réhabiliter et à permettre à nos habitants de vivre dans des conditions dignes d'un logement, je pense que, déjà, il y aurait beaucoup moins de demandes de mutation et de demandes de nos locataires.

Pour répondre à M. RIVA, le logement social, vous avez trois types de financement : le PLAI, le PLUS et le PLS. Quand nous travaillons, nous avons le droit d'accéder à un logement sous condition de ne pas dépasser les plafonds imposés par l'État. Ce que vous dites aujourd'hui, c'est que cette dame pourrait avoir un logement social si elle ne dépasse pas un certain plafond.

Aujourd'hui, pour compléter encore mes propos, à Givors, avec toute l'équipe Construisons ensemble, nous avons mis en place un vrai parcours résidentiel. Comme vous avez pu le constater à travers des annonces de ma part et de Foued RAHMOUNI, l'objectif pour nous est aussi de permettre à des Givordins d'accéder à la propriété telle que le projet du plateau de Montrond. Vous allez voir aussi la création de 36 logements sociaux qui se feront sur le projet au stade de Givors. Nous sommes vraiment dans l'accompagnement. Il y a aussi des projets qui permettent à de nombreux Givordins, mais aussi des personnes de l'extérieur de s'installer dans notre commune. Quand vous dites que le territoire givordin n'est pas attractif, je vous invite à parler avec les promoteurs et vous verrez que l'entièreté des logements mis en commercialisation est vendue. Vous avez, pour exemple, le projet rue de la République qui a un grand succès, les habitants sont ravis d'habiter à Givors. Vous avez d'autres projets qui vont arriver aussi.



Givors reste une ville attractive qui attire de nouveaux habitants, mais qui permet aussi à nos habitants de pouvoir évoluer au sein de la Ville durant leur vie. Nous pouvons être locataires du parc social et nous pouvons en devenir propriétaires.

Il y a aussi un projet sur le quartier des Vernes – nous vous l'annoncerons très prochainement – qui permettra aussi à des habitants du quartier de pouvoir devenir propriétaires. Voilà pour résumer un peu les projets en cours.

Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention ? C'est contre ? Trois contre : M. YOUSFI, M. HAOUES et Mme KAOUL. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**N° 34**

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE  
FRAIS DE COMMUNICATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE  
RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON – ANNÉE 2025**

**M. LE MAIRE.** – Convention de participation financière relative au remboursement des frais de communication du NPNRU avec la Métropole de Lyon pour l'année 2025. M. RAHMOUNI.

**M. Foued RAHMOUNI.** – Merci.

Comme son nom l'indique, dans le cadre de la convention de site du programme de renouvellement urbain sur le quartier des Vernes, il y a un certain nombre de financements qui y sont associés, il y a aussi le volet communication qui en fait partie. Là, pour le coup, le principe de cette délibération, c'est pour pouvoir permettre à ce que la Ville de Givors puisse recevoir un certain nombre de recettes en lien avec le travail de communication et de valorisation autour du projet du quartier des Vernes.

Chers collègues, je vous demande de valider le principe de cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 35**

**SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU NATRAN – RUE DU PUIITS HENRI**

**M. LE MAIRE.** – Servitude de passage du réseau NATRAN sur la rue Puits Henri. M. ALLIGANT.

**M. Benjamin ALLIGANT.** – Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Comme son nom l'indique, servitude de passage du réseau NATRAN, la société NATRAN a réalisé en novembre 2025 des travaux d'installation d'un dispositif de protection cathodique sur la parcelle communale BI 1720, rue du Puits Henri, afin de prévenir la corrosion d'une canalisation de gaz existante.

Cette parcelle, déjà soumise à des servitudes d'utilité publique pour deux canalisations, accueille désormais une nouvelle servitude de passage de 2 m par 35 m, sans indemnité, conforme au Code de l'environnement et à l'arrêté du 5 mars 2014. NATRAN sollicite la régularisation de cette servitude via une convention annexée au PLUH.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention sous seing privé, ainsi que les plans en annexe et sa réitération en la forme authentique, constituant la servitude sus-énumérée ;
- d'accorder cette servitude sans versement d'indemnité ;
- de dire que les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge de la société NATRAN, qui devra en délivrer copie à la Commune ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à vos présents dossiers, y compris la convention sous seing privé préalable jointe en annexe, puis l'acte authentique à recevoir devant le notaire, ainsi que toutes ses annexes.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Merci.

M. RIVA pour une prise de parole.

**M. Fabrice RIVA.** – Je vous remercie.

Je ne veux pas prendre part au vote. Cela paraît tout bête, mais en annexe, je n'ai pas eu assez d'éléments de compréhension. Vous savez que je suis aussi terrassier.

Sur ce terrain, aux précédents conseils, nous avons cédé aux habitants en dessous une parcelle de terrain, je crois, si c'est bien au même endroit. Là, *a priori*, nous allons ouvrir 35 m de long sur 2 m de large sur un terrain en forte pente.

**M. LE MAIRE.** – Non, c'est déjà fait. Puis, c'est au bout du bout de la Montée des Autrichiens.

**M. Fabrice RIVA.** – La slide que nous avons avec la parcelle entourée n'est pas la bonne ?

**M. LE MAIRE.** – Si, mais ce n'est pas une pente, c'est au bout de la Montée des Autrichiens.

**M. Fabrice RIVA.** – Non, mais si c'est fait, M. le Maire, il n'y a pas eu de problème.

**M. LE MAIRE.** – C'est fait et c'est fini.

**M. Fabrice RIVA.** – Aucun souci. Merci de cette précision.

**M. LE MAIRE.** – Nous clarifions administrativement les choses, c'est fait depuis novembre.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**N° 36**

## TABLEAU DES EMPLOIS

**M. LE MAIRE.** – Le tableau des emplois, c'est une délibération que vous connaissez. Je n'ai pas besoin de vous la redétailler.

S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention : M. YOUSFI, M. HAOUES et Mme KAHOUL. Ne prend pas part au vote ? M. RIVA, Mme BODARD, BRAHMI et SEMARI.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

N° 37

**MÉTROPOLE DE LYON – RAPPORT FINANCIER 2024**

**M. LE MAIRE.** – 37<sup>ème</sup> délibération, le rapport financier 2024 de la Métropole de Lyon. M. JOUVE.

**M. Robert JOUVE.** – J'espère que vous l'avez lu, parce que je ne vais pas vous le détailler ce soir, ce serait beaucoup trop long. Je vais vous donner juste quelques chiffres.

La Métropole de Lyon fait parvenir chaque année à la Commune un rapport retraçant son activité. Ce document doit être présenté au Conseil municipal, ce qui est fait ce soir. Je vous donne quelques chiffres que vous retrouverez dans le rapport et qui vous ont été remis.

Ce budget s'établit à 3,974 milliards d'euros. Voilà comment il se répartit entre les différentes politiques publiques :

- 738 millions d'euros pour la solidarité et l'habitat ;
- 499 millions d'euros pour l'environnement ;
- 351 millions d'euros pour les transports et mobilités ;
- 378 millions d'euros pour l'aménagement du territoire ;
- 514 millions d'euros pour l'économie, l'insertion, l'éducation, le sport ;
- 1 424 milliards d'euros pour la gestion courante de la collectivité, les salaires, etc. ;
- 67 millions d'euros pour les projets futurs.

Je vous demande de dire que vous avez pris acte du rapport pour cette année.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Merci, M. JOUVE, pour tous ces chiffres.

**M. Robert JOUVE.** – C'est le rapport 2024.

**M. LE MAIRE.** – C'est ce que j'ai dit. Nous sommes bien d'accord.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Il me semble que ce n'est pas un vote pour ce type de rapport.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

N° 38

**MÉTROPOLE DE LYON – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

**M. LE MAIRE.** – Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et de l'assainissement, rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. M. MATHEY.

**M. Cyril MATHEY.** – De la même manière, je vais vous éviter la lecture des 116 pages ce soir, parce que je pense que nous n'avons pas le temps. Juste, il nous est demandé de prendre acte de ce rapport.



Comme M. JOUVE, je vais donner juste deux chiffres. L'abonnement pour un compteur classique est à 48,55 € TTC et le tarif de consommation est à 3,07 €/m<sup>3</sup> sur la Métropole de Lyon.

Je pense que c'est une information intéressante à connaître, autant dire que l'eau ne compte pas très cher.

**M. LE MAIRE.** – Très bien.

**M. Cyril MATHEY.** – Il est demandé de prendre acte de ce rapport.

**M. LE MAIRE.** – Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

### **Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

**M. LE MAIRE.** – Avant de clore cette séance, je tenais à vous dire deux petits mots pour cette dernière séance. Nous mettons un terme à la dernière séance du Conseil municipal de cette mandature. Une mandature qui nous aura confrontés à des défis budgétaires, sociaux, économiques et climatiques comme jamais auparavant. Une mandature qui nous aura également permis d'investir comme jamais auparavant, 45 millions d'euros, pour tenir nos 108 engagements, relever ces défis et préparer le Givors de demain.

Dans ce contexte, c'était un mandat exceptionnel en tous points de vue. Je tiens à saluer d'abord la stabilité de la majorité municipale qui est restée et reste encore unie et au travail autour de nos 108 engagements pour l'intérêt général des Givordines et des Givordins. Je tiens également à remercier l'ensemble des élus de ce Conseil municipal, majorité comme opposition, qui ont donné de leur temps pour défendre leur idée et leur point de vue. Le Conseil municipal est le lieu de la démocratie locale et municipale. C'est un lieu fondamental pour construire ensemble l'avenir de Givors, pour répondre aux besoins présents et futurs de nos concitoyens. C'est pourquoi j'appelle l'ensemble des Givordines et des Givordins à se déplacer aux urnes les 15 et 22 mars prochains pour donner force et légitimité aux futurs conseillers municipaux dont la décision à venir transformera notre ville.

Je termine donc en évoquant la date du prochain Conseil municipal qui sera le Conseil municipal d'installation. Si l'élection se joue au premier tour, il sera organisé entre le vendredi 20 mars et le dimanche 22 mars. Si l'élection se joue au second tour, il sera organisé entre le vendredi 27 mars et le dimanche 29 mars.

Je vous remercie à tous et à toutes vraiment pour la qualité de nos débats, même si parfois ils ont été houleux, même si parfois il y a eu quelques incompréhensions. En tout cas, je salue à tous et à toutes votre engagement et je vous souhaite bon vent à toutes et à tous pour ceux qui ne se représentent pas ici dans ce Conseil municipal.

Merci et à bientôt.

*Applaudissements*

*(La séance est levée à 21h40.)*

*Le Maire,*  
*Mohamed BOUDJELLABA*

*Le secrétaire,*  
*Grégory D'ANGELO*



Je vous remercie à tous et à toutes vraiment pour la qualité de nos débats, même si parfois ils ont été houleux, même si parfois il y a eu quelques incompréhensions. En tout cas, je salue à tous et à toutes votre engagement et je vous souhaite bon vent à toutes et à tous pour ceux qui ne se représentent pas ici dans ce Conseil municipal.

Merci et à bientôt.

*Applaudissements*

*(La séance est levée à 21h40.)*

Moaned BOUDJELLABA  
Maire.



Le secrétaire,  
Grégory D'ANGELO